Nations Unies

S/PV.7699



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7699e séance

Jeudi 26 mai 2016, à 15 heures

New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Wu Haitao
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Problèmes dans la région du Sahel

16-14854 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Problèmes dans la région du Sahel

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnes suivantes, qui vont faire un exposé, à participer à la présente séance : M. Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel; M. Jean-Paul Laborde, Sous-Secrétaire général, Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; Mme Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; et Mme Hindou Oumarou Ibrahim, Coordonnatrice de l’Association des femmes peules autochtones du Tchad.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Ibn Chambas, qui nous joint pour la séance d’aujourd’hui par visioconférence de Niamey.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnes suivantes à participer à la séance : M. Pierre Buyoya, Haut-Représentant de l’Union africaine pour le Mali et le Sahel, et M. Angel Losada, Représentant spécial de l’Union européenne pour le Sahel.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Ibn Chambas.

M. Ibn Chambas (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner une nouvelle fois la possibilité de le tenir au fait des défis à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afrique de l’Ouest, dans la région du Sahel en particulier. Je prends la parole depuis Niamey, au Niger, où je viens de rencontrer le Président Mahamadou Issoufou dans le cadre d’une série de visites de cinq pays du Sahel se trouvant en première ligne de la lutte que mène l’humanité contre les changements climatiques. Je me rendrai à Ouagadougou, au Burkina Faso, immédiatement après la présente séance d’information, et m’assurerai d’exprimer mes espoirs et l’inquiétude du Conseil concernant les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans cette région.

Depuis maintenant un certain temps, l’Afrique de l’Ouest et le Sahel se heurtent à des problèmes multidimensionnels. De Dakar à Djibouti, les changements climatiques sont un des plus importants d’entre eux, en raison de leurs répercussions sur les sociétés et leurs moyens de subsistance, puisqu’ils touchent directement la sécurité, le développement et la stabilité. Les changements climatiques deviennent donc une menace essentielle à la sécurité humaine. Dans le domaine maritime, les ressources naturelles sont sous-réglementées et surexploitées, et la criminalité et la piraterie menacent la sécurité et les activités économiques. L’érosion et l’élévation du niveau des mers constituent une autre grave menace.

Les deux régions connaissent divers conflits non réglés, allant de la recrudescence de l’insurrection dans le delta du Niger et d’affrontements meurtriers entre agriculteurs et éleveurs au sujet de ressources agricoles limitées et qui s’épuisent, aux activités terroristes au nord du Mali et dans le nord-est du Nigéria, qui se sont étendues dans les pays voisins : le Cameroun, le Tchad et le Niger. Ces menaces sont inséparables de la criminalité organisée, du trafic et de l’extrémisme violent, et sont exacerbées par des sécheresses récurrentes que les changements climatiques ont, de l’avis général, rendu plus fréquentes et dangereuses. L’absence de littoral dans cette zone et de mauvaises liaisons de transport posent encore d’autres difficultés empêchant des échanges commerciaux régionaux qui pourraient offrir des emplois et dynamiser des économies.

Parmi les aspects positifs, la lutte contre le terrorisme commence a donné des résultats concrets et encourageants grâce à la coopération renforcée entre les pays concernés et l’appui important de partenaires. Néanmoins, à court terme, il faut encore intensifier les efforts visant à soutenir la campagne militaire menée contre Boko Haram dans le bassin du lac Tchad en fournissant un appui financier et opérationnel à la Force multinationale mixte, et une assistance pour répondre aux besoins humanitaires immédiats des personnes déplacées et des réfugiés, faciliter leur retour dans des zones sûres et les aider à retrouver leurs moyens d’existence.

Plus à l’ouest, une coopération régionale renforcée et un appui international soutenu sont également nécessaires pour aider les pays du Sahel à lutter contre la menace terroriste qui continue de se propager au-delà du nord du Mali jusqu’en Afrique de l’Ouest et au Sahel. L’ONU demeure déterminée à jouer son rôle dans le

cadre de son mandat pour aider la région à faire face à ces problèmes de sécurité. À long terme, il y a une prise de conscience accrue de la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la crise, à savoir le sous-développement, la mauvaise gouvernance et la pauvreté associée, qui sont toutes, au moins en partie, liées aux changements climatiques.

Le thème du deuxième sommet régional sur la sécurité, « Consolider les efforts collectifs pour la paix et le développement de la région », organisé le 14 mai à Abuja, a démontré la volonté des parties prenantes de se concentrer sur le potentiel économique du lac Tchad pour faire reculer la pauvreté et assurer le développement dans la région.

Dans la région du Sahel, la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel oriente l'action multidimensionnelle du système des Nations Unies visant à éliminer les causes profondes de l'instabilité dans la région. L'atténuation des effets des changements climatiques, qui occupe une place très importante dans le pilier de la Stratégie relatif à la résilience, est le principal objectif de la Stratégie. Cela a été fait en partenariat étroit avec des acteurs tels que le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, qui apporte son appui à la surveillance de l'environnement et à la gestion publique des ressources naturelles.

Les attaques menées par Boko Haram ont mobilisé l'attention sur les effets destructeurs des changements climatiques sur le bassin du lac Tchad. Pour n'en citer qu'un, la superficie du lac Tchad est passée de 22 000 kilomètres carrés en 1960 à 1 700 kilomètres carrés en 1985. Depuis, elle est repassée à environ 8 000 kilomètres carrés, ce qui montre le caractère imprévisible des chocs extérieurs et pèse lourdement sur les mécanismes d'adaptation de la population. Le lac Tchad, malgré sa vulnérabilité, bénéficie d'une riche biodiversité qui offre des possibilités en matière de pêche, d'agriculture et d'élevage. Il fournit directement des moyens de subsistance à environ deux millions de personnes, tout en constituant une plaque tournante de l'exportation de denrées alimentaires qui approvisionne environ 13 millions de personnes, y compris les habitants de la capitale tchadienne, N'Djamena, et la capitale de l'État de Borno au Nigéria, Maiduguri.

Les débouchés économiques du lac ont donné lieu à d'importants mouvements migratoires par le passé, dont les conséquences s'avèrent difficiles aujourd'hui. En 2015, le bassin du lac Tchad abritait jusqu'à 50 millions de personnes alors que ses ressources ont très fortement diminué. La population devrait doubler d'ici à 2030. On ne saurait trop insister sur l'importance et le caractère urgent du rétablissement des capacités de production du lac Tchad pour prévenir de futures crises.

Le bassin du fleuve Niger est une autre zone importante qu'il convient de mentionner. Il représente une énorme ressource pour le maintien et l'amélioration des moyens d'existence, ainsi que pour la croissance économique au Sahel, mais sa superficie se réduit maintenant rapidement suite aux effets de changements climatiques extrêmes et de la variabilité du régime pluviométrique le long du fleuve Niger, clef de voûte du bassin du fleuve Niger. Le bassin s'étend sur neuf pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger et le Nigéria. Sept de ces neuf pays sont parmi les 20 pays les plus pauvres du monde. Quelque 70 % des 130 millions d'habitants de la région du bassin vivent dans des communautés rurales exposées à l'insécurité alimentaire, situation qui ne peut qu'empirer puisque l'on s'attend à un doublement de la population d'ici à 2050. Faute de réels efforts, tangibles et concertés, en faveur de ces pays, avec l'appui de la communauté internationale, pour relever les défis pressants auxquels sont confrontés les habitants du bassin, les conséquences pourraient être terribles à l'avenir, lorsque le fleuve Niger commencera de s'assécher le long des 4 200 kilomètres de son cours, comme on peut déjà le voir sur certaines de ses portions.

Je voudrais également évoquer l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, initiative de lutte contre la désertification imaginée en 2005 par l'ancien Président nigérian, M. Olusegun Obasanjo, et adoptée par l'Union africaine en 2007, et à laquelle ont souscrit les pays participants à N'Djamena en 2010. La Grande Muraille verte est un autre exemple d'effort de traitement à long terme des causes profondes de la pauvreté et de la marginalisation. De fait, la dégradation actuelle des conditions de sécurité due aux affrontements meurtriers entre agriculteurs et éleveurs de certaines régions du Nigéria n'est qu'un rappel de plus des effets dévastateurs de la désertification.

Face à ces défis, les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest se trouvent à la croisée des chemins. Si c'est aux gouvernements concernés que revient la responsabilité de la mise en œuvre de ces plans, les budgets nationaux sont déjà tendus à l'extrême par des dépenses de sécurité plus importantes, comme c'est le cas au Niger, où je me trouve aujourd'hui. Des facteurs externes tels que

l'insécurité en Libye et en Afrique du Nord et le retour de jihadistes du Moyen-Orient, qui dépassent les capacités de réponse des différents gouvernements, exigent une action internationale collective. Heureusement, le soutien requis commence à être au rendez-vous. L'Union européenne a déjà annoncé que seraient affectés à la sécurité 120 millions d'euros provenant du Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique – ce que, je pense, l'Ambassadeur Angel Losada pourra confirmer.

Cependant, les besoins humanitaires continuent de croître dans la région du bassin du lac Tchad, où environ 9,2 millions de personnes ont besoin d'aide. Plus de 2,4 millions d'habitants, dont 1,5 million d'enfants, ont été chassés de chez eux par les activités terroristes. Quatre-vingt-dix pour cent des personnes déplacées ou presque ont trouvé refuge dans des localités d'accueil, qui voient ainsi leurs ressources mises à rude épreuve et leur capacité de résistance aux chocs affaiblie. Malgré la situation humanitaire critique, seuls 10 % des 535 millions de dollars d'aide humanitaire demandés pour la région ont été reçus.

Il y a deux jours, les dirigeants de la planète se sont réunis autour du Secrétaire général à Istanbul pour examiner les moyens de renforcer, ensemble, l'hospitalité mondiale, dans l'intérêt de tous. Sur les cinq responsabilités fondamentales définies par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Une seule humanité, des responsabilités partagées » (A/70/709), je voudrais en particulier mettre en exergue la première, « faire preuve de volonté politique pour prévenir et faire cesser les conflits », et la quatrième, « améliorer les conditions de vie – fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement », qui s'appliquent tout à fait à la situation dans les régions du bassin du lac Tchad et du Sahel.

En conclusion, je voudrais souligner que les questions que j'ai citées ici ont été étudiées de façon approfondie au fil des ans. Les problèmes sont connus, et l'éventail des mesures à prendre pour y remédier aussi. Un certain nombre d'initiatives de qualité existent, et pourtant on ressent une certaine frustration due au fait que les résultats ne sont pas aussi tangibles qu'on le souhaiterait. La mise en commun des efforts, qui permettrait de rationaliser la mise en œuvre des plans existants, contribuerait beaucoup à la réalisation de nos objectifs communs.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Chambas de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Laborde.

M. Laborde (France) : Nous sommes aujourd'hui réunis pour débattre des liens entre sécurité et changements climatiques au Sahel. Est-ce une perception ou une réalité? La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme étant en charge de la lutte contre le terrorisme, je placerai mon intervention sous l'angle de l'éventuel impact du changement – ou réchauffement – climatique sur celui-ci.

En l'absence de données ou d'études concrètes permettant d'établir une telle corrélation, il est difficile d'avancer avec certitude qu'un tel impact existe. Toutefois, nous pouvons nous risquer à affirmer que le changement climatique peut être un facteur aggravant conduisant à une insécurité humaine et à davantage de conflits, comme, d'ailleurs, l'a rappelé le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest. Nous savons également que le terrorisme se nourrit de conflits. Nous en avons une illustration au Sahel, qui connaît une prolifération de groupes terroristes. Voilà des années qu'Al-Qaida au Maghreb islamique, le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Oues, Ansar Eddine – au Mali, au Niger, en Libye – et Boko Haram – au Niger, au Cameroun, au Tchad et au Nigéria – recrutent, je dirais, dans un vivier insondable de candidats au terrorisme. Il est donc essentiel de prévenir les conflits et de s'attaquer à leurs causes pour endiguer le terrorisme.

Cependant, le changement climatique à lui seul ne peut pas contribuer à toute l'insécurité. Il doit s'accompagner d'autres variables sociopolitiques, telles que la mauvaise gouvernance, les conflits locaux liés à l'appropriation des ressources naturelles, l'instabilité économique ou encore le chômage des jeunes. Faute de formation et d'emploi, ces derniers recherchent une réponse à l'aliénation dans la criminalité qui leur permet une sortie, même temporaire, de la pauvreté. C'est ainsi que ce désenchantement peut les mener à la radicalisation du fait des actions canalisées par des groupes terroristes et dont les jeunes constituent une cible de choix – non seulement, d'ailleurs, en Afrique, au Sahel, mais aussi partout ailleurs dans le monde.

Dans une étude récente du Programme des Nations Unies pour le développement initiée par la Direction exécutive et menée en 2015 auprès des populations frontalières de huit pays du Sahel sur leur perception des facteurs de l'insécurité et de l'extrémisme violent, il ressort que la désertification et la dégradation continues des écosystèmes sont perçues comme une forme d'insécurité humaine qui pousse les

jeunes à aller vers l'extrémisme violent – j'ajouterai « et, qui sait, jusqu'à des actes de terrorisme? ». Le pillage des ressources naturelles, tel que la contrebande de bois rares en Afrique de l'Ouest, amène non seulement à une dégradation des écosystèmes, mais peut également, sur le long terme, avoir des conséquences significatives sur l'équilibre socioéconomique de cette région en accentuant la vulnérabilité des populations, créant ainsi un terreau fertile pour le recrutement des jeunes ou de personnes vouées au dénuement par les groupes criminels organisés et les groupes terroristes.

Cela m'amène à aborder les liens entre criminalité transnationale organisée et terrorisme. Le Conseil de sécurité s'est penché à plusieurs reprises, en particulier dans sa résolution 1373 (2001), qui constitue le fondement de l'action du Comité contre le terrorisme – dont notre président est aussi le Président – et de sa direction exécutive, sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. La position du Conseil ne pouvait être plus claire quand il soulignait :

> « Note avec préoccupation les liens étroits existant entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, la drogue illicite, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes et le transfert illégal de matières nucléaires, chimiques, biologiques et autres présentant un danger mortel » (*résolution 1373 (2001), par.4*).

Ces liens constituent en effet un défi et une source de préoccupation pour les autorités nationales dans la région qui nous préoccupe aujourd'hui, à savoir le Sahel. Malgré le faible nombre d'affaires poursuivies qui les établissent – on a fait un compte des affaires traduites devant les tribunaux dans la région du Sahel – les zones de convergence, de la simple taxation des activités des groupes criminels opérant sur le territoire sous le contrôle de groupes terroristes – ce qui veut dire la taxation par les groupes terroristes qui contrôlent un territoire des activités de la criminalité organisée – à l'implication directe des groupes terroristes dans les activités que l'on peut qualifier comme relevant de la criminalité organisée, semblent toutefois probables.

Les groupes criminels organisés et les groupes terroristes peuvent avoir des objectifs différents – y compris ceux qui affectent l'écosystème. Il n'en demeure pas moins que la mise en commun de leurs techniques criminelles ou de leurs réseaux peut être mutuellement bénéfique, et c'est cela qui est important. Au total, entre 2013 et 2014, les trafics de drogue, d'armes et de tabac ont rapporté près de 3,5 milliards de dollars, d'après l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), bien connu de nous tous. Ceci étant, on doit à la vérité souligner que nous ignorons le pourcentage exact qui revient directement – sur toutes ces ressources – aux groupes terroristes.

Les frontières très perméables au sein d'une région déjà déstabilisée, le poids important de l'économie informelle, le faible taux de bancarisation, ainsi que la corruption, sont également autant de facteurs qui facilitent, à côté des changements climatiques, la pérennisation des routes de trafic qui traversent le Sahel vers l'Afrique du Nord ou l'Europe, notamment la route de la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et celle de la résine de cannabis d'Afrique du Nord, mais également celle du trafic de migrants vers l'Europe ou l'Asie, ou encore celle du trafic d'armes en provenance de Libye ou d'Afrique de l'Est. Au Sahel, les migrations de masse, qui sont également une des conséquences du réchauffement climatique, ont mis sous tension les organismes chargés du contrôle des frontières et ont réduit leur capacité de contrôle de l'utilisation des différentes formes de trafic par ces groupes terroristes et organisations criminelles.

Les récents attentats terroristes de Bamako, Ouagadougou et Grand-Bassam sont une illustration de la capacité d'action des groupes terroristes qui sévissent dans la région, notamment Al-Qaida au Maghreb islamique et Al-Mourabitoun, lesquels ont revendiqué ces attaques. Ces attentats ont également démontré que ces groupes terroristes pouvaient frapper en-dessous de la zone sahélienne, qui est placée sous un contrôle plus sévère du fait de la présence de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de l'Opération Barkhane. Cette faculté de contournement des zones sécurisées démontre une fois de plus, s'il le fallait, la très grande capacité d'adaptation et de flexibilité des organisations terroristes, qui ont comme principe de frapper là où on ne les attend pas, donc le Sahel effectivement, mais aussi le Sahel détourné. Cela revient à dire que nul pays dans la région – et je crois qu'il faut vraiment le souligner – n'est à l'abri de la menace terroriste.

Certes, dans la région du lac Tchad, Boko Haram a subi de sérieux revers grâce à la mobilisation des forces de sécurité nigérianes, mais aussi à l'action concertée des pays de la région à travers la Force multinationale conjointe. Cependant, ce groupe terroriste continue de frapper durement les populations civiles, en utilisant

massivement des bombes improvisées et des kamikazes, dont la moitié sont des femmes et au moins 20% des mineurs.

Pour la paix et la sécurité au Sahel, la situation en Libye est également une source de préoccupation. La Direction exécutive suit de près l'évolution de la menace terroriste dans ce pays, et notamment l'implantation de Daech et de ses affiliés dans ce dernier. Il faut souligner, entre autres, l'ouverture de camps d'entraînement de ce groupe terroriste sur le territoire libyen, où certains combattants terroristes étrangers pourraient se former avant de rentrer, éventuellement, dans leurs pays d'origine pour y perpétrer des actes terroristes. Il faut également relever les méthodes de recrutement très agressives de Daech en direction des ressortissants des pays du Maghreb et du Sahel, et leur possible refuge en Libye. Évidemment, du fait du manque de développement, de structures étatiques solides et des changements climatiques, ces recrues sont des proies fragiles pour Daech.

La Libye, où Daech est présent dans la ville côtière de Syrte, pourrait de ce fait servir de plateforme d'expansion puisqu'elle est, pour l'instant, un foyer de déstabilisation pour le Sahel, voire pour l'Europe, et continue d'être la source de prolifération d'armes de toutes sortes dans la région. Ainsi, de nombreux convois d'armes ont été interceptés dans le nord du Niger, vers la Passe de Salvador, axe historique de trafic entre la Libye et le nord du Niger. Un rapport de l'ONU sur les trafics d'armes en Libye élaboré par un groupe d'experts met ainsi en exergue le rythme alarmant de la prolifération des armes libyennes dans plus de 12 pays, dont le Mali. Le rapport souligne la présence à la fois d'armes légères, d'armements lourds, mais aussi de mines et de systèmes de défense anti-aériens. Outre les groupes terroristes, cet afflux d'armes alimente également toutes les formes de criminalité au Sahel.

Ces groupes terroristes représentent une menace complexe qui ne cesse d'évoluer dans sa forme, son envergure et ses méthodes. La capacité opérationnelle transnationale de ces groupes terroristes réside dans leur capacité et leur flexibilité à s'adapter, à innover et à se réorganiser rapidement, en gardant ainsi intact leur pouvoir de nuisance malgré les efforts des pays de la zone et de la communauté internationale. L'attentat du 7 mars à Bamako – une première depuis que les terroristes avaient fait du nord du Mali leur repaire, il y a une quinzaine d'années – l'a douloureusement rappelé. En dépit de l'action des Casques bleus et des forces qui les traquent, les groupes terroristes bénéficient toujours d'un terreau fertile au Sahel. Puisque la menace est flexible, innovante et adaptable, l'ONU et ses États Membres doivent également mettre en place des réponse rapides, fluides et flexibles pour trouver des solutions efficaces face à cette menace, tout en utilisant pleinement les mécanismes de la coopération internationale conformes à l'état de droit et aux droits de la personne humaine. C'est pourquoi la prise en considération de ces éléments par le Conseil et ses organes subsidiaires – le Comité contre le terrorisme; le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés; la MINUSMA; le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix – est si importante. Comme le soulignait également dans sa présentation le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, il y a aussi une impérieuse nécessité de trouver des solutions politiques aux problèmes existants dans la zone du Sahel, car les organisations terroristes et le crime organisé se glissent sans bruit dans les zones de non-droit au plus grand détriment de tous.

Compte tenu des constatations que je viens d'évoquer, il est essentiel que les pays de la région mettent en place des mesures d'ordre à prévenir de telles attaques sur leur territoire, sinon à en diminuer les effets, pour que d'innocentes vies humaines soient épargnées et que les actes terroristes ne restent en aucun cas impunis. C'est le message que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme fait passer à travers une série de visites programmées dans la région depuis avril 2016.

Il est clair que le système des Nations Unies, pris dans son ensemble, intensifie sa coopération et l'assistance nécessaire pour faire face aux changements climatiques et soutenir le développement économique et social durable afin de lutter efficacement contre le terrorisme et les conflits armés. Mais, ces efforts visant à promouvoir le développement durable ne peuvent aboutir sans l'amélioration des conditions de sécurité dans les zones en proie aux conflits et au terrorisme, et celle-là en est une. C'est pourquoi j'ai fait les remarques précédentes. C'est pourquoi aussi la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui réunit l'approche sécuritaire et de développement, nous parait être le cadre à travers lequel ces problèmes doivent être abordés, et si possible résolus.

Cette double approche sécuritaire et de développement a été, très opportunément, reprise au niveau régional avec la création du Groupe de cinq pays du Sahel. La Direction exécutive, qui n'a pas ménagé ses efforts pour renforcer la coopération régionale essentielle dans la lutte contre le terrorisme, ne peut que soutenir cette initiative, au terme de laquelle les pays du G-5 Sahel ont décidé de conjuguer leurs forces pour « lutter contre la désertification, et entre autres actions, la lutte contre la mauvaise gouvernance, le terrorisme et le crime organisé ». Mon équipe se prépare également à assister l'ONUDC dans l'opérationnalisation de la plateforme de coopération en matière de sécurité, dont le G-5 Sahel vient de se doter.

Je crois plus que jamais qu'en la matière, une meilleure coordination est un élément décisif de la réponse que nous devons apporter face au terrorisme. Il faut relever également que des progrès importants ont été enregistrés dans la région du Sahel, en termes de cadre législatif et judiciaire pour la lutte contre le terrorisme, avec notamment la mise en place de pôles judiciaires spécialisés qui permettent la spécialisation des magistrats. Cependant, le nombre d'affaires de terrorisme jugées reste faible, donc la confiance des citoyens est absente, et les effets des changements climatiques peuvent être accentués puisque la confiance des citoyens est absente. En outre, le nombre de suspects en détention reste élevé. L'impunité fait le lit du terrorisme et il faut y mettre fin.

Je ne le répéterai jamais assez, outre la coopération entre les pays de la région, la coopération internationale, et plus particulièrement en matière pénale, est cruciale car, par définition, le terrorisme et le phénomène des combattants terroristes étrangers sont des phénomènes criminels à caractère éminemment transnational qui ont un impact sur les ressources naturelles aussi. Or, pour la mise en place d'une coopération internationale efficace, il est nécessaire de renforcer le partage de l'information entre les différents services impliqués dans la lutte contre le terrorisme, d'affermir la coopération policière dans le Sahel, y compris à travers le G-5 Sahel, de mutualiser les moyens en matière d'enquêtes criminelles et de solidifier la coopération entre les parquets, ainsi que de faire prendre conscience aux magistrats du siège des enjeux de cette coopération. À cet effet, je serai la semaine prochaine à Cotonou, au Bénin, pour une réunion des plus hautes instances judiciaires de la région et au-delà, ayant le français en partage, pour nous rassembler autour de ces thèmes en prenant en pleine considération le Sahel.

Il ne faut pas non plus oublier le rôle clef des instruments internationaux contre le terrorisme qui ont très bien défini, au niveau mondial, la très grande majorité des actes de terrorisme grâce à nos 19 conventions et protocoles, ainsi que celui des résolutions du Conseil, 1373 (2001) et 2178 (2014) en particulier. Il est également essentiel que les États réforment le plus rapidement possible leur législation en vue de criminaliser le recrutement de combattants terroristes étrangers et la participation à une entreprise terroriste à l'étranger et de consolider les enquêtes et poursuites judiciaires, ainsi que le système de recueil de renseignements.

S'agissant du dialogue – on a beaucoup parlé des criminels, mais je pense que le dialogue est aussi important pour les États de la région et, en particulier, il faut renforcer le dialogue et le partenariat avec tous les segments de la société civile, pour bien leur faire comprendre que le terrorisme doit être vraiment différencié de tous les autres éléments de la société et que les terroristes doivent être absolument différenciés de tous les éléments de la société. De plus, les chefs tribaux et religieux doivent pouvoir prendre une place très importante dans ce cadre.

Il faut également renforcer les capacités des États de la région pour qu'ils assument pleinement leur devoir de protection des populations, qu'ils sachent régler les conflits naissants, rendre la justice, dispenser les services de base, tels que l'éducation et la santé, sur l'ensemble du territoire, et veiller à diffuser une culture de paix et de tolérance. Il est urgent de développer des stratégies de communication et de sensibilisation sur la menace, parmi les plus démunis et en milieu rural. C'est à ce prix seulement que l'idéologie des groupes terroristes sera combattue avec succès et que le recrutement de nouveaux membres par les groupes terroristes pourra se tarir.

Les États de la région doivent donc mettre en place, à côté de stratégies sécuritaires, des stratégies de prévention qui abordent les conditions propices à la propagation du terrorisme. Le réchauffement climatique et les moyens d'en atténuer les effets pourraient être pris en compte au niveau de ces stratégies. Le soutien de la communauté internationale est essentiel, avec les programmes de l'ONU mais aussi de l'Union européenne et, comme l'a excellemment dit tout à l'heure le Représentant spécial, sous un leadership mondial.

En conclusion, je voudrais dire que ma direction exécutive se tient prête à assister le Conseil de sécurité et son comité contre le terrorisme pour apporter l'aide

nécessaire aux pays du Sahel afin de mettre en place des stratégies intégrées de lutte contre le terrorisme. Sur cette base solide, nous pourrons travailler avec les autres agences des Nations Unies, en particulier à travers l'Équipe spéciale du Secrétaire général contre le terrorisme qui, je le rappelle, est composée de 38 entités du système des Nations Unies et constitue donc une force de coopération technique importante, dont les travaux sont présidés par M. Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Nous travaillons bien sûr en étroite collaboration, ce dont je me réjouis, avec l'Office qui soutient le travail de l'Équipe spéciale et nous l'informerons dans les meilleurs délais de cette communication et des actions à entreprendre ensemble si le Conseil et le Comité contre le terrorisme le jugeaient utile.

Ma direction exécutive se tient également prête, si le Conseil l'estimait nécessaire, à explorer de manière plus approfondie les liens de cause à effet entre les changements climatiques et le terrorisme, et ce, conformément à la résolution 2129 (2013) du Conseil, pour étudier, de manière plus approfondie, donc, avec l'aide du réseau de recherche composé de plus de 30 instituts et universitaires dont nous disposons, cette possible corrélation entre terrorisme et changements climatiques. Je demeure également disposé à inclure cette thématique dans le cadre de nos programmes de travail.

Je me permettrai enfin de citer Albert Camus, dont la réflexion dans son discours de réception du prix Nobel de littérature en 1957 me semble particulièrement pertinente et d'actualité dans le cadre de nos travaux d'aujourd'hui. Il disait alors :

> « Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse. »

Je remercie les membres du Conseil de leur attention et souhaite leur dire que je mesure la confiance qu'ils m'ont manifestée en me demandant de m'exprimer sur ce sujet aujourd'hui devant eux.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Laborde de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Barbut.

Mme Barbut : Je vous suis très reconnaissante, Monsieur l'Ambassadeur Aboulatta, Président du Conseil de sécurité, ainsi qu'à votre homologue espagnol, l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi, d'avoir pris cette importante initiative et de m'inviter à contribuer à cette discussion sur le Sahel.

S'exprimant sur la résolution d'un problème difficile, l'inventeur écossais, Alexander Graham Bell a dit : « Parfois, nous restons si longtemps devant une porte fermée que nous voyons trop tard celle qui est ouverte. » Ainsi, il est vrai, la possibilité d'une action cohérente dans le Sahel semble se fermer rapidement. Les futurs scénarios de sécurité y sont sombres en regard de l'ampleur et de l'urgence des défis à relever. Avec des taux de croissance démographique annuels pouvant atteindre près de 4 %, la population augmente au-delà de la capacité de la région à répondre aux besoins de celle-ci. Cela aura de très grandes conséquences pour traiter des questions de développement socio-économique et de stabilité politique dans la région. Serons-nous en mesure de fournir suffisamment de nourriture, d'énergie, d'eau, de revenus et d'opportunités économiques pour des populations en constante croissance?

Le produit intérieur brut par habitant de la région est déjà très faible. Plus de 40 % de la population vit avec moins de 1,25 dollar par jour. Pour la majeure partie de la population, la vie est dure et va se durcir encore. C'est un terrain fertile pour la désillusion, la criminalité, la radicalisation et les conflits. La plupart des gens – jusqu'à 80 % de la population – comptent actuellement sur l'exploitation des ressources naturelles pour survivre. Ils vivotent sur des terres qui leur fournissent tout – la nourriture, l'emploi, les produits pharmaceutiques. Les changements climatiques vont encore aggraver les phénomènes de désertification, et ce, potentiellement de façon dramatique.

Ainsi, aujourd'hui, de mauvaises pratiques de gestion des terres couplées aux changements climatiques pourraient réduire, selon nos pronostics, la production agricole de 13 % au Burkina Faso, par exemple, voire de près de 50 % au Soudan. Au Sahel, 85 % des terres sont déjà dégradées dans une certaine mesure. C'est un cercle vicieux. Alors qu'aujourd'hui, plus de terres sont et seront nécessaires, moins de terres sont disponibles. Il y aura moins d'eau en conséquence.

La terre est bien sûr étroitement liée à l'identité de la communauté, à son histoire et à sa culture. La géopolitique du Sahel est aujourd'hui guidée par les tensions liées à la pénurie de terres et d'eau, facilement manipulées pour servir les intérêts politiques et conduisant rapidement à une spirale hors de contrôle.

En raison de la mauvaise gouvernance, de la pauvreté et d'un accès facile aux armes, ces situations peuvent rapidement devenir très violentes. Ce fut le cas de la situation au Darfour, qui a conduit, selon les estimations, à près de 300 000 morts depuis 2003. Ceci est encore clairement en train de se reproduire dans des endroits autour du lac Tchad et au Niger où la migration augmente la pression dans les régions cibles et de transit. Comme cela a été dit, le lac Tchad constitue une bouée de sauvetage pour au moins 25 millions de personnes dans quatre pays. Les tensions sur les ressources naturelles, en particulier pour l'accès à la terre et à l'eau, s'accélèrent. Par exemple, aujourd'hui, les eaux du lac Tchad font vivre plus de 300 groupes ethniques, et ces eaux ont diminué de 90 % depuis les années 60. Ce n'est donc pas un hasard si la région du lac Tchad est le berceau de Boko Haram et le foyer d'Al-Qaida au Maghreb.

Au cours du mois d'avril dernier, je me suis rendue à Agadez et à Dirkou, dans le nord du Niger. Ces villes étaient, dans un passé récent, des hauts lieux touristiques et d'échanges commerciaux. Aujourd'hui, elles sont devenues les principaux points de transit de migrants – 150 000 à 200 000 personnes passent par ces lieux chaque année. Il y a peu d'infrastructures à proprement parler. Les trafics de migrants et les activités liées au phénomène migratoire sont devenus la seule activité économique viable de ces villes. Ceux qui reviennent de Libye racontent des histoires terribles quant à leurs expériences, plus loin le long de la route. Mais il y a peu d'alternatives. Et la question est celle-ci : « Comment pouvons-nous tolérer tant de misère et de désespoir, concentrés en un seul endroit »?

La désertification et la dégradation des terres coupent l'herbe sous les pieds de millions de personnes. Ceux qui ne peuvent pas partir ressentent un profond sentiment de désolation. Nous créons ainsi les conditions du désespoir d'une population sans emploi, pauvre et vulnérable; soit près de 41 millions de jeunes dans la seule région du Sahel. De façon plus globale et d'après une étude du Ministère de la défense du Royaume-Uni, d'ici 2035, c'est près de 60 millions de personnes qui devront migrer à cause de la désertification de l'Afrique subsaharienne vers l'Afrique du Nord et l'Europe. À cet égard, je voudrais aussi indiquer que d'après les recensements de l'Organisation internationale pour les migrations, 100 % des migrants illégaux recensés en Europe viennent de pays arides et une telle occurrence devrait nous amener à nous questionner. De toute évidence, nous avons franchi au cours de ces dernières années un cap vers l'instabilité politique, les migrations économiques et les conflits interethniques.

Mais pour en revenir à Alexander Graham Bell, il y a des portes ouvertes si nous nous concentrons sur les fondamentaux. Compte tenu de l'importance de l'agriculture et des terres productives pour l'emploi et la génération de revenus en Afrique subsaharienne, nos efforts pour la stabilité et la paix doivent se concentrer plus sur la gestion des terres. Les ressources naturelles ne peuvent pas être une composante supplémentaire de dernière minute à notre stratégie de sécurité. Nous savons que les migrants ruraux préfèrent généralement vivre près de leurs terres. Avant de quitter leur propre pays, plus de la moitié des migrants se déplacent dans le pays ou vers les pays limitrophes. La migration vers d'autres continents est souvent l'option de la dernière chance. C'est un long et dur parcours dans des conditions désespérées. Beaucoup resteraient ou rentreraient chez eux, dans la mesure du possible. Ceux qui sont actuellement rapatriés de la côte méditerranéenne sont de nouveau confrontés à différents défis : manque de réseaux de soutien social, sécheresse continue et concurrence entre les populations nomades et sédentaires pour l'accès aux ressources. Ils ont besoin d'un meilleur soutien, plus proactif, si nous souhaitons éviter de déclencher une nouvelle période d'instabilité.

Tous les dividendes de la paix dans la région devraient impliquer l'utilisation durable des terres et de l'eau. Les interventions devraient accorder la priorité au développement de l'emploi et des opportunités économiques génératrices de revenus dans les zones rurales. La mise en œuvre des initiatives comme celles de la Grande Muraille Verte ou celle du lac Tchad prend de l'ampleur mais devrait être rapidement accélérée. Pour intensifier rapidement ces initiatives, nous devons soutenir les jeunes gens et les femmes du Sahel pour leur permettre de travailler à nouveau. Nous devons investir dans des emplois décents basés sur la réhabilitation des terres dans chacun des villages et des communautés situés en première ligne sur le front de la désertification. Nous estimons qu'une moyenne de 5 000 villages par pays serait nécessaire pour lancer une nouvelle économie – pour engager un cercle vertueux. Dans la région du Sahel, le coût de la réhabilitation et de la gestion durable d'un hectare est de l'ordre de 250 dollars américains et ne nécessite pour l'essentiel que du travail, c'est-à-dire moins de 3000 dollars par emploi et par année, à mettre en regard du coût par exemple d'un migrant dans un camp en Italie qui est de l'ordre de 15 000 dollars par an.

Cette approche basée sur la gestion durable des terres aurait de multiples avantages. Ce serait formidable pour la croissance économique et la génération de revenus. Cela renforcerait la résilience des communautés vulnérables face aux changements climatiques, permettrait d'améliorer la sécurité alimentaire et pourrait stabiliser une grande partie de la région. Nous ne prétendons pas que ce soit une solution miracle, mais ce serait certainement moins coûteux et plus efficace que d'investir dans des murs, des guerres et l'assistanat. Ceci pourrait au moins être le point de départ pour atténuer les revendications politiques, la pauvreté et la marginalisation qui conduisent les jeunes Africains frustrés à prendre des mesures radicales. Ceci devrait a minima faire partie des efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. C'est une porte ouverte qui s'offre à nous, et à nous donc de la franchir.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie Mme Barbut de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à Mme Ibrahim.

Mme Ibrahim : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui. Je viens de la communauté peule Mbororo, un peuple nomade et seminomade vivant autour du lac Tchad, où j'ai grandi. Les changements climatiques et la désertification sont devenus notre quotidien et ont pour conséquence l'instabilité et l'insécurité au Sahel car leur impact est non seulement environnemental mais aussi socioéconomique. Les changements climatiques ont un impact direct sur les ressources naturelles dont l'économie de ces pays dépend, et cette économie, c'est la nôtre. Comme nous le savons, au Sahel, plus de 70 % de la population est rurale, et vit directement de l'agriculture et de l'élevage pastoral. Ces deux activités utilisent de grandes étendues de terres et permettent à des millions des gens de survivre. Même si beaucoup de personnes vivant en milieu rural quittent les campagnes pour rejoindre les villes, la population rurale augmente. Au Tchad, d'où je viens, l'agriculture produit plus de 50 % de la richesse nationale.

Donc, les effets des changements climatiques sur l'agriculture au Sahel sont nombreux. Les catastrophes climatiques, notamment la sécheresse et le manque d'eau ont un impact catastrophique sur la production agricole. Les sols sont dégradés, notamment parce que les périodes de sécheresses et d'inondations se succèdent rapidement, provoquant l'érosion et la destruction des sols ainsi que la perte de la biodiversité. Quand j'étais jeune – bien sûr, je suis encore jeune – il y avait de nombreuses ressources, dont des herbes et des espèces animales et végétales, qui ont disparu à jamais. Avec chaque jour qui passe, les changements climatiques exacerbent la pauvreté. Cela a des conséquences directes sur la sécurité, car la raréfaction des ressources renforce les conflits intercommunautaires. Je sais de quoi je parle.

Il s'agit, premièrement, des conflits pour la ressource en eau. Autour du lac Tchad – dont la taille, comme plusieurs l'on déjà mentionné, s'est réduit énormément – les terres sont accaparées. Sur le peu de terres fertiles qui sont restées s'applique la loi du plus grand : les petits agriculteurs et les petits éleveurs n'y ont pas accès. L'accès aux points d'eau devient très difficile parce qu'il faut traverser les champs, il faut se battre, ou il faut survivre.

Il s'agit, deuxièmement, des conflits pour l'accès aux terres, entre les éleveurs nomades et les cultivateurs. Au lieu que l'on travaille ensemble, comme dans le temps, pour que le bétail fertilise la terre, et puis qu'on la cultive, tout a été chamboulé. Et avec ce dérèglement des saisons des pluies, les terres sont occupées. D'importants conflits apparaissent rien que sur les ressources foncières et, nous le savons tous, dans le Sahel, c'est un grand problème pour nos États.

Il y a, troisièmement, les conflits liés aux migrations. On en a parlé aujourd'hui. La pauvreté, renforcée par le changement climatique, pousse les hommes et les femmes à quitter les zones rurales pour rejoindre les grandes villes, parfois de manière temporaire – juste saisonnière – pour aller en saison sèche à la ville et renvoyer de l'argent à la maison. Or ils laissent ainsi des millions de femmes et d'enfants à la maison, qui doivent se battre tout seuls pour se nourrir et survivre. D'autres, encore, partent pour plus longtemps, et c'est là qu'ils essaient de traverser les mers pour rejoindre l'Europe. Ce n'est pas un choix pour eux, ils sont forcés de le faire.

Enfin, il y a les conflits liés à l'extrémisme. On a écouté ici, à ce propos, le Directeur exécutif. Dans la région du lac Tchad, qui vit sous la menace de Boko Haram depuis longtemps, nous savons comment cela se passe : les hommes n'ont pas le choix, et même s'il y a beaucoup de militaires qui combattent ce groupe, on le voit augmenter tous les jours; on voit ses hommes recruter les jeunes tous les jours. On se pose la question de savoir pourquoi il est facile de recruter, alors qu'on les tue tous les jours. Or, ils proposent des sommes

d’argent – environ 500 dollars –, sommes que la personne n’a pas vues dans toute l’année. Quand on lui propose 500 dollars pour rejoindre leurs rangs, il lui est très facile de faire ce choix, parce que, pour un homme, en Afrique, et surtout dans le Sahel, assumer sa dignité, c’est subvenir aux besoins de sa famille. À partir du moment où il ne peut plus subvenir aux besoins de sa famille, il trouve sa dignité mise aux enchères, et il doit l’assumer. Et il est prêt à faire tout et n’importe quoi. Ces hommes n’ont pas le choix, et ils partent rejoindre le groupe.

On connaît tous ces menaces, mais face à cela, le Conseil de sécurité doit jouer un grand rôle. Nous savons déjà le rôle qu’il joue dans l’atténuation des conflits qui existent, mais la prévention de ces conflits extrêmes est aussi très importante et très urgente, et nous savons très bien que les changements climatiques et la désertification jouent ces rôles aujourd’hui dans le Sahel.

Il faut améliorer, bien sûr, la mise en œuvre de l’Accord de Paris, qui concerne les changements climatiques, mais cela, c’est un organe spécifique qui doit le faire. Et nous savons aussi que ces populations rurales sont de plus en plus vulnérables et qu’elles ont besoin de s’adapter. Elles ont besoin, donc, des solutions les plus urgentes possible, qui ne doivent donc pas passer par des accords qui prendront des années à mettre en œuvre. Car il est question de la survie des populations, et nous savons très bien que les femmes sont au premier rang de toutes ces conséquences, et les enfants, aussi, qui vont grandir sans éducation, qui vont grandir sans futur. Le sort qui les attend, c’est de suivre encore ces routes tracées par des gens de mauvaise foi. Il faut éviter cela. Et pour éviter cela, il faudrait adopter des solutions et des mesures pour ces populations. Le plus simple, c’est de savoir comment éradiquer la pauvreté. Mais il s’agit aussi de savoir comment leur donner une vie meilleure. Ils veulent tous être agriculteurs ou éleveurs. Ils veulent tous continuer à survivre, sauf que cela n’est pas facile pour eux.

Aujourd’hui, la communauté internationale doit apporter des réponses à ces crises. C’est le seul moyen de donner un avenir et un espoir aux communautés rurales. Dans ma communauté, les gens ne souhaitent pas émigrer ou changer de mode de vie, mais leur environnement change malgré eux. Ils n’y sont pour rien. Il faut donc renforcer les actions qui permettent de préserver ces modes de vie, ces cultures, en soutenant le pastoralisme, l’agriculture familiale. Et les grands projets, pour les zones urbaines, oui; mais les petits projets, à la portée de ces communautés, pour les maintenir là où elles sont, c’est encore mieux. C’est aussi en donnant aux jeunes des perspectives d’avenir, dans leur communauté, que l’on évitera qu’ils soient soumis aux pressions des groupes terroristes ou doivent quitter leurs terres pour de futures terres.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie Mme Ibrahim de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Seck (Sénégal) : De prime abord, je voudrais vous exprimer ma profonde gratitude, Monsieur le Président, ainsi qu’à mon collègue espagnol, car ce sont vos délégations qui ont pris l’initiative de ce débat ô combien important.

Nos échanges d’aujourd’hui, articulés autour du thème « Paix et sécurité en Afrique : problèmes dans la région du Sahel », nous les inscrivons en droite ligne de la séance d’information dont nous a gratifiés, le 22 mars dernier, le Département des affaires politiques ici même.

La région sahélienne apparaît comme un condensé de l’impact négatif cumulé de plusieurs fléaux, comme en témoigne la diversité des profils des éminents intervenants que nous venons d’entendre, et que je voudrais, au nom de la délégation sénégalaise, remercier chaleureusement d’avoir jeté une lumière crue sur nos débats. La région sahélienne pourrait, que dis-je, devrait servir de champ d’expérimentation et d’application intégrée des principales préconisations des grands processus mondiaux que la communauté internationale a conduits entre 2015 et 2016, à savoir : le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, le Programme d’action d’Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme de développement durable à l’horizon 2030 (résolution 70/1 de l’Assemblée générale), adopté ici même en septembre dernier, l’Accord de Paris sur les changements climatiques – on y a fait allusion –, mais aussi le Sommet mondial sur l’action humanitaire, qui vient juste de s’achever à Istanbul, sans oublier le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, ou Habitat III, dont le sommet se tiendra à Quito, en Équateur, au mois d’octobre prochain.

Ces dernières années, la nature et le nombre des activités criminelles perpétrées dans la région du Sahel ne cesse d’augmenter, avec un changement régulier de

lieu et de cible, ce qui démontre à nouveau le niveau de flexibilité et la capacité d'adaptation des groupes terroristes qui opèrent dans la région, au nombre desquels – il faut les citer encore et toujours – Boko Haram, Al-Qaida au Maghreb islamique, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Ansar Eddine, pour ne citer que ceux-là. Les conséquences humanitaires de ces attaques terroristes sont dramatiques, avec environ 2,8 millions de déplacés, 20 millions de personnes affectées et 4.5 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire, dont des enfants, ou d'insécurité tout court.

Assurément, et M. Laborde l'a éloquemment démontré, il existe un lien inextricable entre les fléaux du terrorisme, de la criminalité transnationale organisée et des trafics en tous genres qui remettent fondamentalement en cause la sécurité et la stabilité de la région. La nature de ce lien commande donc une approche holistique prenant en charge à la fois les aspects politique, sécuritaire, idéologique et humanitaire du combat. C'est dire que ce combat ne saurait être gagné qu'à travers une approche multisectorielle, multidimensionnelle et interrégionale englobant l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, l'Afrique centrale et toute la bande sahélo-saharienne, le tout en combinant les trois dimensions que sont la prévention, la répression et la protection. Dans un tel combat, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel – dirigé par M. Chambas, que nous venons d'écouter – étant à présent fonctionnel, devrait pouvoir jouer toute sa partition.

Il nous semble par ailleurs important d'assurer une plus grande coopération entre l'ONU et l'Union africaine, à travers notamment son Architecture de paix et de sécurité, et d'accélérer l'opérationnalisation de la Force multinationale mixte chargée de la lutte contre Boko Haram.

Ce dernier groupe constitue certainement l'un des plus grands défis à la paix et à la sécurité dans la région, où il sévit avec la cruauté qu'on lui connaît. En vue de juguler cette menace terroriste, la deuxième session du Sommet sur la sécurité régionale, qui vient de se tenir le 14 mai à Abuja, au Nigéria, avait comme objectif de faire le point sur les stratégies et actions menées par les pays de la région et leurs partenaires pour combattre le terrorisme dans le Sahel. En un mot, il s'agissait de définir un plan d'action pour éradiquer les causes profondes du terrorisme, en mettant l'accent sur les investissements pour le développement dans les zones affectées et la prise en charge des besoins sociaux des couches les plus vulnérables, notamment les jeunes, mais aussi les femmes – M[me] Ibrahim l'a rappelé – par le biais de l'emploi, de la formation et de l'éducation.

Prenant part à cette rencontre d'Abuja, le Président sénégalais Macky Sall a soutenu que « le combat contre le terrorisme risque d'être vain si ce fléau n'est pas coupé de ses sources de financement », et a appelé à mettre l'accent sur l'éducation, la formation et l'emploi, mais aussi sur la création d'activités génératrices de revenus pour faire reculer l'ignorance et donner à la jeunesse des raisons et des moyens d'espérer. Et le Président Macky Sall d'ajouter que :

> « C'est dans l'ignorance, la pauvreté et l'exclusion sociale que le terrorisme trouve un terreau fertile à son développement, par l'endoctrinement des uns et l'exploitation des autres »,

concluant, qu'autrement, nous aurons traité les symptômes en laissant de côté la maladie.

Les défis à la paix et à la sécurité dans la bande du Sahel sont multiples. Ils ne sont pas, pour autant, inconnus, de nombreuses études les ayant mis, maintes fois, en exergue. En tant que pays de la région, le Sénégal fait naturellement face à ces défis et contraintes dont je tiens à en rappeler quelques-uns. Je voudrais, au-delà des menaces énumérées tantôt, signaler que des phénomènes tels que les changements climatiques, avec leurs corollaires qui ont pour noms sécheresse, désertification, dégradation des sols, salinisation des sols et, bien entendu, la raréfaction et le problème de la maîtrise des ressources en eau. Ces divers facteurs, entravent sérieusement le développement et le bien-être des communautés, les rendant ainsi vulnérables aux appels des divers marchands de sommeil qui exploitent leur misère pour satisfaire leurs vils desseins.

À ces éléments, on peut également ajouter la question de l'accès au foncier, le problème endémique des criquets pèlerins et des oiseaux granivores, autant de facteurs qui ont tous un impact négatif sur les récoltes, la sécurité alimentaire et les revenus déjà modestes des populations.

Acculés par une paupérisation persistante, les jeunes des localités, en proie au désespoir, n'ont d'autre alternative que de vouloir changer de cadre de vie, d'où le phénomène de l'exode rural qui, en réalité, ne fait qu'accroître la pression sur les villes, déjà confrontées au surpeuplement et à la pauvreté.

Pour d'autres, c'est l'aventure encore plus périlleuse de la migration clandestine, vers un eldorado qui ne l'est point. Cet exercice consiste souvent à affronter la mer à bord d'embarcations plus dangereuses les unes que les autres, si ce n'est à partir à l'assaut du grand désert, abandonnant, dans les deux cas, leur destin entre les mains de passeurs qui n'ont guère de scrupule à exploiter leur vulnérabilité.

Sur un autre registre, les conflits et tensions obligent des familles entières à abandonner leurs foyers pour aller s'entasser dans les camps de réfugiés ou de déplacés. Les défis à la paix et à la sécurité dans le Sahel sont multiples. Mais nous disposons cependant d'une bonne partie de la solution, à travers notamment la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui renferme des solutions aux problèmes bien identifiés auxquels cette bande reste confrontée. En guise d'exemple, je citerai la promotion de programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Je citerai également l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel visant à renforcer la résilience à long terme dans la région.

Un organisme de recherche allemand, le Max-Planck-Institut für Meteorologie, prévoit que, d'ici à 2050, et au rythme où s'opèrent les changements climatiques, si rien n'est fait, toute la partie nord du continent africain deviendra inhabitable pour l'espèce humaine. Nous en imaginons tous les conséquences multiples pour le nord et pour le sud de l'Afrique.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'abord à remercier les quatre orateurs qui ont présenté un exposé aujourd'hui, dont les déclarations donnent à mon avis une idée extrêmement claire de la complexité de la situation au Sahel. Je remercie également beaucoup les orateurs qui prendront la parole après les membres du Conseil de sécurité.

Le Sahel a été qualifié à maintes occasions, et cette expression aura une résonance particulière à New York, de point zéro du réchauffement climatique. Ces dernières années, loin d'améliorer la situation, la région a continué de faire face à une hausse constante de la température, à des sécheresses persistantes et à d'autres phénomènes climatiques extrêmes, telles des pluies torrentielles. Chaque mois, la National Aeronautics and Space Administration (NASA) annonce que la température sur Terre a atteint un nouveau record historique, un record qui semble être inévitablement battu le mois suivant. Les prévisions existantes pour la région du Sahel sont vraiment alarmantes. Dans le même temps, chaque année, des milliers d'hectares de terres arables sont perdus, une population qui ne cesse d'augmenter ayant ainsi de moins en moins de terres à cultiver, une formule qui aboutit irrémédiablement à l'instabilité. Cette instabilité a elle aussi de multiples causes allant de l'extrême pauvreté à la fragilité des structures étatiques, en passant par l'extrémisme violent et la prolifération des trafics et des groupes terroristes.

Le quotidien des habitants de la région du Sahel a été très bien décrit par la jeune – et toujours jeune – Hindou Oumarou Ibrahim. Nous savons que la solution définitive au défi posé par les changements climatiques n'est pas entre les mains du Conseil de sécurité. Elle n'est pas entre nos mains, et nous ne prétendons pas non plus qu'elle le soit. Néanmoins, le Conseil ne peut s'en servir comme excuse pour ignorer cette réalité dans le cadre de l'exercice de sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les changements climatiques changent déjà les règles du jeu, et faire abstraction de cette réalité conduira simplement à l'échec. C'est précisément l'objectif de la présente séance, que j'apprécie de plus en plus. Nous avons organisé cette initiative conjointement avec la présidence égyptienne, que nous remercions de tout son appui et d'avoir amené l'examen de cette question à bon port.

Nous nous sommes fixé trois objectifs dans le cadre de la présente séance. Premièrement, nous assurer que les engagements pris par le Conseil ne restent pas lettre morte. Deuxièmement, fournir au Conseil les informations dont il a besoin pour pouvoir remplir efficacement son rôle de prévention. Et, troisièmement, remédier à la crise au Sahel dans le cadre d'une approche holistique, comme l'a si bien souligné l'Ambassadeur du Sénégal. Je voudrais parler brièvement de chacun de ces objectifs.

S'agissant de remplir les engagements pris par le Conseil, il importe de signaler que la présente séance permet à ce dernier de suivre le chemin tracé par le Royaume-Uni il y a 10 ans – ce qui fait déjà trop longtemps – ainsi que d'honorer les engagements pris dans la déclaration présidentielle S/PRST/2011/15 en 2011, à l'initiative de l'Allemagne. Plus récemment, dans la déclaration présidentielle S/PRST/2015/24, le Conseil a réaffirmé qu'il était déterminé à s'attaquer aux problèmes sécuritaires au Sahel liés intrinsèquement aux effets négatifs du changement climatique dans la région. Ces engagements dont nous sommes convenus ici, dans cette

salle, ne doivent pas être considérés comme de simples déclarations d'intentions.

Concernant le rôle de prévention du Conseil, l'intention est de fournir au Conseil de sécurité des informations pertinentes qui lui permettent d'avoir une idée générale de la situation pour faire des diagnostics précis et trouver les solutions les plus efficaces. En d'autres termes, l'idée est de le rendre plus apte à tenir ce rôle. C'est pourquoi je dirais que les remarquables exposés présentés par un certain nombre d'orateurs aujourd'hui – et je les en remercie encore une fois – nous ont éclairés sur la corrélation qui existe entre l'aggravation de la désertification – manifestation ultime des effets du changement climatique dans la région – et la sécurité dans le Sahel.

Enfin, nous voulons nous assurer qu'une approche intégrée et coordonnée sera adoptée – ce que nous réclamons fort souvent – pour remédier à une crise aussi complexe que celle du Sahel. La région est située entre trois grandes menaces à la sécurité : la situation en Libye, l'insécurité au Mali où le processus de paix avance trop lentement, et les activités terroristes de Boko Haram dans le nord-est du Nigéria et dans le bassin du Lac Tchad. Ces différentes crises sont alimentées par de multiple facteurs, et aucun d'eux ne voue à lui seul la région à un avenir de violence et d'instabilité. C'est plutôt la somme de nombreuses circonstances qui écartent le Sahel de la voie de la paix, de la stabilité et de la croissance. C'est pourquoi je voudrais proposer quelques mesures à prendre à cet égard.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit continuer de recevoir des informations et d'honorer l'engagement qu'il a pris en 2011 d'analyser les différents facteurs qui, comme les changements climatiques, ont un impact sur la paix et la sécurité dans des régions fragiles. Disposer de l'information appropriée sur la façon dont ces problèmes posent un défi à la stabilité dans la région du Sahel renforcera le rôle de prévention du Conseil. À cet égard, je rappelle les nombreuses discussions que nous avons déjà eues sur le rôle de prévention du Conseil. Les changements climatiques deviendront donc un facteur d'alerte rapide supplémentaire à prendre en considération aux fins d'une efficacité accrue lorsque viendra le moment d'agir avant que ne se développent des tensions. Il est possible de prévoir les crises humanitaires dues à l'insécurité alimentaire, l'insécurité de l'approvisionnement en eau, les déplacements massifs de personnes et les flux migratoires incontrôlés et de mettre en œuvre les mesures appropriées. La Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Mme Monique Barbut, nous a fait un excellent exposé à ce sujet.

Deuxièmement, le Conseil doit veiller à ce que dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel il soit tenu dûment compte des problèmes soulevés aujourd'hui, en particulier du rôle déstabilisateur joué par le changement climatique dans la région. Pour le faire de manière ordonnée, il importe d'écouter les représentants des pays du Sahel qui sont avec nous aujourd'hui et de répondre à leurs besoins. Nous avons vu dernièrement ces pays mettre en place tout un ensemble de structures de coopération interétatique et tâcher de faire le lien, que nous voyons très clairement, entre sécurité et développement,

Enfin, comme il a été aussi brillamment proposé par mon ami Jean-Paul Laborde, Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et Sous-Secrétaire général, nous pensons que c'est une très bonne idée que la Direction exécutive analyse les effets du changement climatique et examine la question de savoir si ces effets accentuent la fragilité de certaines populations et les rendent plus vulnérables à l'extrémisme violent et au recrutement par les terroristes. Nous assurons M. Laborde de notre plein appui à cet égard.

Le fait que nous tenons cette séance aujourd'hui pour examiner les nombreux défis auxquels fait face une région figurant à l'ordre du jour du Conseil et que nous le faisons dans le cadre d'une approche intégrée n'excluant pas la perspective climatique est un grand pas en avant, mais nous devons continuer d'œuvrer tous ensemble dans ce sens, car le changement climatique fait partie intégrante de notre présent et façonnera sans nul doute notre avenir.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et remercier les intervenants de leurs exposés.

La situation qui prévaut actuellement dans la région du Sahel est dans l'ensemble stable, mais la propagation du terrorisme et de la grave criminalité transnationale organisée l'ont fragilisée sur le plan de la sécurité. La région est aussi confrontée à de multiples défis, et connaît notamment un développement inégal. La communauté internationale doit augmenter son apport et adopter une approche intégrée face à ces défis.

Premièrement, nous devons promouvoir activement le règlement des situations de crise régionales. L'atténuation des situations de crise régionales, l'instauration de la paix et la réconciliation nationale constituent le fondement de la paix et de la stabilité dans la région du Sahel. La communauté internationale doit, dans le respect de la souveraineté du pays concerné, aider les parties maliennes à mettre pleinement en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation afin d'améliorer la situation en matière de sécurité, de promouvoir la réconciliation nationale et de mener de façon constante de l'avant le processus de paix. La communauté internationale doit tenir compte de l'incidence des problèmes extérieurs, tels que la crise libyenne, sur la région du Sahel, et refuser que ces facteurs aient un impact négatif.

Deuxièmement, nous devons promouvoir la coopération antiterroriste dans la région. La communauté internationale doit prêter attention à l'incidence des activités terroristes sur la sécurité et la stabilité de la région et renforcer l'action menée dans la région pour lutter contre le terrorisme. Il nous faut appuyer l'action antiterroriste menée par les États de la région, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité et en tenant compte de leurs besoin en la matière. Les organes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme doivent renforcer leur coordination et fournir une formation et une assistance technique ciblées de manière à renforcer pleinement la capacité antiterroriste des pays de la région et à éliminer les menaces terroristes.

Troisièmement, nous devons nous concentrer sur le problème du sous-développement dans la région. Les pays de la région doivent mettre à profit le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) pour élaborer des stratégies de développement qui répondent à leurs besoins spécifiques. La communauté internationale et les institutions financières internationales doivent accroître leur aide au développement et aider les pays de la région à renforcer leur capacité de développement. Les organisations compétentes du système des Nations Unies doivent tirer pleinement parti de leurs avantages et étudier de façon approfondie les besoins des pays de la région en matière de développement. Ils doivent encourager la communauté internationale à fournir une aide ciblée et accélérer le développement économique et social des pays de la région.

Quatrièmement, il nous faut créer des synergies pour remédier aux problèmes que connaît la région du Sahel. Des organisations régionales telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Groupe de cinq pays du Sahel, connaissent bien les conditions des pays de la région et sont bien placées pour affronter ces problèmes. L'Organisation des Nations Unies doit renforcer la coordination avec ces organisations et intégrer organiquement les stratégies nationales et régionales ainsi que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel afin de coordonner les ressources et de créer des synergies, en coordination avec les organes concernés dans la région de l'Afrique de l'Ouest. L'Organisation des Nations Unies doit écouter et tenir compte des vues des États de la région et veiller à une répartition rationnelle des ressources afin d'être mieux à même de relever efficacement les défis qui se posent.

La Chine et l'Afrique appartiennent à une communauté au destin et aux intérêts communs. Le renforcement de l'unité et de la coopération avec les pays africains a toujours été une pierre angulaire de notre politique étrangère. En septembre 2015, au sommet du Forum sur la coopération sino-africaine qui a eu lieu à Johannesburg, nous avons décidé d'élever notre relation avec l'Afrique au niveau de partenariat de coopération stratégique. Nous sommes disposés à collaborer avec les pays africains pour mettre en œuvre les résultats du Sommet de Johannesburg et prendre des mesures pratiques qui bénéficieront aux pays africains, notamment les pays du Sahel, en vue d'assurer la paix, la stabilité, la prospérité et le développement du continent africain.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les orateurs qui ont présenté des exposés. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la présidence égyptienne et l'Espagne d'avoir convoqué une séance sur les menaces que posent les changements climatiques et le terrorisme dans la région du Sahel. Au même titre que ces deux délégations et que les autres délégations présentes dans cette salle, nous sommes sincèrement préoccupés par les incidences négatives potentielles que pourraient avoir les changements climatiques sur la paix et la sécurité d'une région déjà très fragile. Si l'on ajoute les changements climatiques à la menace croissante que pose le terrorisme, cela donne un aperçu de l'échelle du problème auquel sont confrontés ces pays.

Le Sahel est une des régions les plus vulnérables aux changements climatiques. Avec une hausse des températures de 2 %, les scientifiques prévoient que les récoltes de millet et de sorgho pourraient diminuer de 25 % d'ici à 2018, et de 80 % au Burkina Faso et au Niger. Les récoltes de maïs et de riz pourraient également chuter. Il ne s'agit pas de productivité. Il s'agit d'éviter que des enfants souffrent de la faim et d'empêcher des populations de retomber dans l'extrême pauvreté. Sachant qu'une personne sur neuf souffre déjà de la faim dans le monde, nous ne pouvons nous permettre que cela devienne deux personnes sur neuf. Malheureusement, ce risque est en train de devenir réalité, comme l'ont clairement expliqué les orateurs dans leurs exposés. Depuis le début du siècle dernier, les températures au Sahel ont déjà augmenté d'1,3 degré centigrade, et la baisse des précipitations est allée jusqu'à 30 %. Cela a provoqué un phénomène de désertification et une réduction des matières organiques du sol. Les effets des événements climatiques extrêmes, notamment El Niño, continuent de mettre à l'épreuve la résilience des pays du Sahel.

Comme vient de nous l'expliquer Mme Hindou Oumarou Ibrahim, en l'absence d'accès à des moyens de subsistance divers et productifs, dont il est crucial qu'ils soient adaptés aux changements climatiques, les jeunes de la région du Sahel vont être de plus en plus marginalisés et affamés. Ils vont devenir de plus en plus pauvres et de plus en plus vulnérables aux messages extrémistes.

Le Niger est le deuxième pays d'Afrique en termes de croissance démographique, mais il arrive en dernière position en ce qui concerne l'*Indice de développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement. La lutte pour des ressources rares et pour l'accès à l'emploi va aller en s'intensifiant, et les tensions à long terme entre les éleveurs et les agriculteurs vont s'aggraver. L'appel de l'extrémisme résonnera dans de telles conditions. C'est pourquoi il faut que la communauté internationale mène une action holistique et coordonnée qui doit être axée sur les facteurs à long terme. Nous nous félicitons que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ait explicitement reconnu en mars le lien entre les changements climatiques et la paix et la sécurité. Le Conseil, comme l'a déjà souligné l'Espagne, a également reconnu ce lien et doit continuer d'y prêter attention en tant qu'élément clef de son rôle en matière de prévention des conflits.

L'ONU a un rôle crucial à jouer dans l'appui aux pays de la région en matière de lutte contre ces problèmes. L'ONU, à la demande du Conseil, a mis au point une stratégie intégrée pour le Sahel, dont l'objectif principal est de renforcer la résilience contre les menaces telles que les changements climatiques et le terrorisme. Elle a mis en place une structure plus efficace pour appliquer cette stratégie suite à la fusion du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

Le Royaume-Uni jouera son rôle. Cette année, nous verserons 26 millions de dollars à la région du Sahel en vue de renforcer la résilience face aux événements climatiques extrêmes. D'ici à 2017, cette somme s'élèvera à 79 millions de dollars. Nos projets englobent la création de nouvelles coalitions pour la société civile, avec la participation du secteur privé, du Gouvernement, des médias, des universités et des stations météorologiques, et ce en vue de renforcer la résilience des communautés et la planification nationale et internationale. Cette année, le Royaume-Uni va également verser 9 millions de dollars à la région du Sahel pour un programme de protection sociale. Ce programme permettra de renforcer les systèmes sociaux qui luttent contre les chocs et les tensions, notamment les changements climatiques. D'ici à 2018, nous aurons versé une contribution de 70 millions de dollars par le biais de ce programme.

Nous reconnaissons tous la menace importante que posent au Sahel le terrorisme et la criminalité organisée. En luttant contre le terrorisme et l'insécurité de manière holistique et en nous attaquant aux causes profondes, notamment les effets des changements climatiques, nous pouvons venir en aide à ceux qui sont attirés par des groupes extrémistes. Le Royaume-Uni appuie la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, ainsi que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et les efforts déployés par d'autres acteurs, notamment l'Union européenne, à cette fin. Cependant, l'action collective et coordonnée des pays de la région sera également nécessaire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Les efforts que déploie le Groupe de cinq pays du Sahel – Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad – pour renforcer la coopération entre ses membres et lutter contre l'insécurité constituent une avancée bienvenue. Ce n'est que sur la base de l'appropriation régionale et de l'engagement politique, avec un appui international, que nous parviendrons à

surmonter ces problèmes et à bâtir un avenir meilleur pour les populations du Sahel.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier les délégations égyptienne et espagnole d'avoir convoqué la présente séance, ainsi que de la note de cadrage qu'elles ont distribuée concernant les effets déstabilisateurs que pourraient avoir les changements climatiques en exacerbant les causes traditionnelles des conflits au Sahel. Je tiens également à remercier de leurs communications M. Mohammed Ibn Chambas, Mme Monique Barbut, M. Jean-Paul Laborde, Mme Hindou Oumarou Ibrahim, M. Pierre Buyoya et M. Angel Losada.

Après avoir pris connaissance de ladite note de cadrage, l'Uruguay est convaincu que la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, doit axer ses efforts sur la lutte contre les causes structurelles de la pauvreté et des inégalités à l'aide des mécanismes adéquats, notamment la coopération, l'aide publique au développement, l'accès aux ressources et le transfert de technologies pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, cette lutte ne doit pas être basée sur une approche sécuritaire, mais plutôt sur la lutte contre les causes profondes qui font que les changements climatiques pourraient compromettre la stabilité des sociétés et la sécurité internationale. Il n'y a pas de solutions faciles, et c'est pourquoi nous devons poursuivre nos efforts sur la base de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), entre autres, et respecter les engagements pris.

Une analyse isolée de certains facteurs de conflit potentiels liés à des problèmes économiques, sociaux et environnementaux peut donner lieu à une vision partiale et déformée de la dynamique des facteurs qui peuvent précipiter une société dans un conflit. Une coopération adéquate et fluide entre les différents organes, selon les termes énoncés dans la Charte des Nations Unies, les programmes de l'Organisation et les organismes spécialisés, est nécessaire pour faire face à des situations qui pourraient avoir des répercussions sur la sécurité, et ce du fait des conséquences extrêmes des changements climatiques. Cela ne signifie pas que la question des changements climatiques doit être inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, car nous estimons que cela n'est pas pertinent.

Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas sous-estimer l'importance que doit accorder l'ONU à la prévention des conflits dans les zones les plus vulnérables en menant des activités de consolidation de la paix et en mettant en place des projets et des programmes exécutés par les différents organismes des Nations Unies qui ont pour objectif de créer un environnement plus favorable au développement humain.

L'Uruguay est conscient que les conditions de sécurité au Sahel méritent une attention particulière de la part du Conseil, en particulier du fait des activités terroristes qui se déroulent dans cette région, ainsi qu'un trafic de drogue et d'armes important qui bénéficie de l'immensité de la région, dont de nombreuses zones échappent à tout contrôle étatique. Périodiquement, dans le nord du Mali, les activités terroristes, extrémistes et criminelles gagnent du terrain en dépit des progrès enregistrés depuis la signature de l'Accord de paix. La population civile dans le nord reste confrontée à de graves difficultés en matière d'accès aux institutions publiques, et elle ne bénéficie toujours pas des dividendes de la paix qui découlent de l'Accord.

Dans l'intervalle, le nombre de personnes déplacées continue d'augmenter, tandis que les attaques terroristes – dont plus de 200 ont été enregistrées depuis début 2015 – sont de plus en plus efficaces et sophistiquées, et font toujours plus de victimes. Les forces des Nations Unies sur le terrain ont été la cible de plus de 40 % de ces attaques, contre lesquelles elles ont du mal à se défendre du fait de leur caractère asymétrique et de l'insuffisance des ressources et équipements et du mandat dont dispose la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. À cet égard, l'examen stratégique qui doit être officiellement présenté la semaine prochaine n'est pas seulement pertinent, il est urgent.

Pour s'attaquer aux problèmes de la région, il faut des campagnes sur mesure. C'est pourquoi l'Uruguay applaudit les initiatives telles celles du Groupe de cinq pays du Sahel, qui est devenu un cadre institutionnel pour coordonner et superviser la coopération régionale. Nous saluons également l'initiative des pays de la Commission du bassin du lac Tchad, qui ont créé la Force multinationale mixte pour lutter contre Boko Haram. De même, nous voyons d'un œil favorable la restructuration récente du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel qui, nous l'espérons, nous donnera une vision plus complète de la situation au Sahel et des progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, laquelle est étroitement

liée à la situation dans divers pays qui ne font pas nécessairement partie de cette région.

Le nombre de personnes déplacées au Sahel – 4,5 millions actuellement – va continuer de croître, tant que persisteront l'instabilité politique en Libye et la menace terroriste dans la région, avec Al-Qaida au Maghreb islamique, Ansar Eddine, Boko Haram et le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest, qui sont favorisées par la porosité des frontières et l'absence de contrôle de l'État. La meilleure manière d'affronter le problème est de renforcer les capacités institutionnelles des États de la région, en rouvrant les établissements d'enseignement, en encourageant le renforcement des capacités des forces gouvernementales de sécurité et en élargissant l'accès à la justice et aux centres de santé.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier de leurs exposés aujourd'hui le Représentant spécial, M. Ibn Chambas, la Secrétaire exécutive, Mme Barbut, le Directeur exécutif, M. Laborde et Mme Ibrahim. Je tiens également à adresser un remerciement particulier à l'Espagne et à l'Égypte pour avoir attiré l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité urgente de se pencher sur l'incidence des changements climatiques sur la sécurité dans la région du Sahel.

Certains membres du Conseil ont rechigné à avoir un tel débat, estimant qu'il ne relevait pas des compétences de cet organe. Le scepticisme qui entoure le lien entre changements climatiques et sécurité n'est pas nouveau, mais la réalité n'en est pas moins grave ni urgente. Les changements climatiques ne posent pas seulement la question de savoir si les glaciers vont garder toute leur majesté ou si les ours polaires vont survivre. Les changements climatiques sont un facteur aggravant qui, associé à d'autres considérations politiques, socioéconomiques et de sécurité, attise les tensions sous-jacentes, sape la gouvernance, alimente les conflits portant sur les ressources et fait entrave au développement.

Comme l'a déclaré le Secrétaire d'État John Kerry l'an dernier, nous ne sommes pas en train de parler de Bambi. Nous sommes en train de parler d'êtres humains et de pauvreté. Certes, aucun conflit n'a été provoqué exclusivement par des facteurs climatiques, mais ne pas tenir compte des interactions entre sécurité et changements climatiques – et il est peu d'endroits où ces interactions se font plus vivement sentir qu'au Sahel – revient à ignorer des réalités fondamentales. De la Mauritanie et du Mali à la Corne de l'Afrique, en passant par le bassin du lac Tchad, nous voyons les effets que des difficultés complexes aggravées par les changements climatiques ont sur la paix, la stabilité et la sécurité. Une pluviométrie imprévisible, des températures en hausse, et la fréquence des sécheresses et des catastrophes naturelles au Sahel ont accru les pressions déstabilisatrices découlant du terrorisme ou des trafics, et exacerbé le problème du déplacement des populations et de la faiblesse de la gouvernance. Pour parler simplement, les changements climatiques sont indéniablement un multiplicateur de menace.

La crise liée à Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad illustre avec force les liens qui existent entre changements climatiques et sécurité. D'après une étude récente du Programme alimentaire mondial, au cours des 50 dernières années, le lac Tchad s'est considérablement asséché du fait de diverses pressions environnementales, ce qui a intensifié les rivalités et les conflits au sujet de ressources déjà rares, comme les terres arables et l'eau, et conduit à une dégradation de la sécurité alimentaire et de la qualité de vie dans la région.

Dans le même temps, la campagne terroriste barbare de Boko Haram, qui entre maintenant dans sa septième année, a attisé l'insécurité alimentaire à laquelle était déjà confrontée la population de la région du bassin du lac Tchad. La crise due à Boko Haram a perturbé l'agriculture et le commerce et privé certaines communautés des moyens dont elles ont besoin pour leur subsistance et leur survie. Aujourd'hui, on estime à 4,2 millions le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire d'urgence dans la région du bassin du lac Tchad et à 2,6 millions le nombre de personnes déplacées au Nigéria et dans les pays voisins. Pourtant, la communauté internationale n'a quasiment pas conscience de cette crise humanitaire, qui ne suscite qu'une attention sporadique et des réponses cruellement insuffisantes. D'ailleurs, le Coordonnateur des secours d'urgence, Stephen O'Brien, a évoqué cette semaine la crise qui règne dans la région du bassin du lac Tchad, où la pauvreté et la désertification le disputent à la violence de Boko Haram, en la qualifiant de crise la plus négligée, la moins couverte par les médias, la moins génératrice de dons et la moins combattue au monde.

Les renseignements militaires et les mesures de répression, dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme, sont indispensables pour lutter contre le terrorisme. À cet égard, nous nous félicitons

des avancées territoriales majeures remportées par les Gouvernements nigérian, tchadien, nigérien et camerounais pour reprendre le contrôle de certaines des zones refuges de Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad. Toutefois, seule une stratégie véritablement globale, qui mobilise un large éventail de parties prenantes, parmi lesquelles les acteurs humanitaires et ceux du développement, pourra s'attaquer aux conditions qui favorisent le terrorisme et aux cicatrices qu'il laisse dans son sillage. Les États-Unis trouvent encourageant que, sous l'égide du Président nigérian Buhari, le Sommet sur la sécurité régionale qui s'est tenu la semaine dernière se soit engagé à mettre en œuvre, face à Boko Haram, une approche globale et soutenue associant des opérations de sécurité respectueuses des droits à des efforts civils visant à restaurer la stabilité et à promouvoir la gouvernance et le développement économique, afin de rompre le cycle de la violence dans tous les pays où sévit Boko Haram.

Le système des Nations Unies, et notamment les Représentants spéciaux pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et pour l'Afrique centrale, doivent continuer d'aider la région du bassin du lac Tchad à mettre en oeuvre cette stratégie complète. En outre, l'ONU doit s'employer à intégrer les questions relatives à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre le terrorisme dans toutes ses activités de base en matière de paix et de sécurité et de développement durable, de manière à aider les États Membres, y compris dans la grande région du Sahel, à obtenir des résultats probants dans ces domaines cruciaux. Nous encourageons également le système des Nations Unies et ses partenaires à continuer de progresser sur la voie d'une mise en œuvre efficace de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, que le Conseil a entérinée pour la première fois en 2013 et qui doit aujourd'hui être réexaminée et actualisée pour mieux aider les gouvernements de la région à atténuer les menaces complexes, y compris les changements climatiques.

Soyons clairs. Personne ne suggère que l'émergence de Boko Haram est due aux changements climatiques. Ce n'est absolument pas le cas. Mais les destructions qu'entraîne la dégradation environnementale, ainsi que les difficultés liées aux graves sécheresses et à la pénurie de ressources qui l'accompagnent peuvent donner lieu à une pauvreté et à une précarité politique telles qu'elles sont susceptibles d'alimenter le mécontentement et de favoriser l'instabilité si on laisse faire. Prendre acte de cette réalité ne veut pas dire que nous allons nous montrer moins implacables dans notre poursuite des terroristes que sont Boko Haram ou Al-Qaida au Maghreb islamique. Ce n'est pas le cas. Cela nous permet simplement de nous y employer avec plus d'efficacité.

Comme l'illustre notre discussion aujourd'hui, les défis complexes et interdépendants relatifs à la gouvernance, à la sécurité et aux questions humanitaires, exacerbés par les effets des changements climatiques dans toute la région du Sahel, appellent d'urgence un regard neuf et des mesures novatrices. Nous encourageons les dirigeants du Sahel à continuer d'approfondir leur coopération, notamment dans le cadre du Groupe de cinq pays du Sahel et du Processus de Nouakchott, en parvenant à un accord qui énoncera une vision commune des menaces auxquelles se heurte la région et des efforts nécessaires pour y faire face, y compris par une gestion durable et améliorée des ressources naturelles et par une gouvernance efficace et sans exclusive qui lutte contre le terrorisme tout en s'attaquant aux conditions qui en font le terreau.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer remercier l'Égypte et l'Espagne d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance d'information. Je m'associe aux autres orateurs pour remercier les quatre personnes qui nous ont présenté des exposés.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais surtout exprimer mes remerciements à M[me] Hindou Oumarou Ibrahim pour avoir transmis la voix du peuple de la région directement au Conseil de sécurité.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Japon attend avec intérêt l'accélération de l'action des Nations Unies au Sahel sous la direction de M. Ibn Chambas, en sa qualité de Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Le Sahel est actuellement confronté à de nombreux défis majeurs. La paix et la sécurité demeurent fragiles. La propagation du terrorisme du Sahel vers le reste de l'Afrique de l'Ouest est inquiétante. J'ai pu le voir de mes propres yeux dans le nord du Mali, où, en raison de l'absence de l'autorité de l'État, la population locale n'a pas d'autre choix que de coexister avec des terroristes et de dépendre d'une économie informelle.

En dépit de tous ces défis, il y a encore de l'espoir. Certains pays sont de plus résilients face aux menaces. L'édification de sociétés résilientes au Sahel est un objectif réalisable. La Stratégie intégrée des Nations

Unies pour le Sahel est un outil précieux à cette fin. L'un des éléments clefs des objectifs stratégiques de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est l'importance accordée au renforcement des capacités institutionnelles, une démarche que le Japon appuie pleinement. En effet, les engagements pris par le Japon en ce qui concerne le renforcement des institutions et des capacités en Afrique, annoncés lors de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD-V) se sont déjà traduits en mesures concrètes. Il s'agit notamment de l'appui au renforcement des capacités d'environ 2 000 personnes dans la région du Sahel, l'objectif étant de renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme. Cet appui a été annoncé par le Premier Ministre Abe durant la session thématique de la TICAD-V consacrée au Sahel.

Il convient également de saluer le rôle que joue le Groupe de cinq pays du Sahel (G-5 Sahel) pour promouvoir la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le G-5 Sahel a fait des efforts pour renforcer les capacités régionales en créant des écoles sous-régionales de formation dans le domaine de la sécurité et de la défense. Nous appuyons pleinement ces efforts.

Les pays qui ont mis en œuvre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel avec plus ou moins de succès, notamment grâce à une gouvernance inclusive et à la cohésion sociale, sont plus résilients face au terrorisme, a la criminalité organisée, à la sécheresse et à d'autres menaces à la paix et à la sécurité. J'étais ambassadeur dans certains de ces pays. Il n'y a pas longtemps, j'étais ambassadeur au Burkina Faso et au Niger, et j'ai pu le constater personnellement. Au Burkina Faso, les communautés locales ont construit plus de 1 400 réservoirs pour l'irrigation, mais également en prévision de futures sécheresses. Leur société est un excellent exemple de personnes qui conjuguent leurs efforts, non seulement pour se préparer au pire, mais aussi pour renforcer les fondements de leurs moyens de subsistance. Au Niger, les diverses communautés ethniques sont représentées politiquement et intégrées dans le Gouvernement central, ce qui permet de garantir une gouvernance efficace et responsable dans tout le pays en dépit de son vaste territoire et de sa grande diversité.

Je pense qu'il y a deux éléments clefs permettant de créer des sociétés résilientes face aux menaces. Le premier est l'appropriation et le deuxième est la prise en compte du contexte local. Lorsque le Japon a mis en œuvre un projet de transfert de technologie pour lutter contre la désertification au Burkina Faso, nous avons pris conscience des difficultés potentielles d'assurer l'entretien à long terme et des difficultés pratiques liées à l'application des technologies de pointe aux conditions locales. Nous avons tiré deux enseignements de cette expérience. Le premier est qu'il est crucial de tirer pleinement parti des connaissances traditionnelles et des procédures coutumières. Le deuxième, c'est que pour garantir l'appropriation, il faut promouvoir la prise de décision au niveau communautaire par l'entremise du système traditionnel. Les efforts des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux au Sahel doivent être guidés par les principes d'appropriation et de prise en compte du contexte local.

L'appropriation est l'un des principes fondamentaux qui guident la TICAD depuis plus de deux décennies, un processus multipartite dirigé par le Japon. En août, la prochaine TICAD se tiendra en Afrique – une réunion au sommet –, pour la première fois dans l'histoire du continent africain. Nous nous réjouissons à la perspective de la participation active des pays de la région du Sahel et du G-5 Sahel.

M. Lamek (France) : Je voudrais moi aussi commencer par remercier la présidence égyptienne et l'Espagne d'avoir pris cette initiative de l'organisation de ce débat important et très opportun et remercier également l'ensemble des intervenants pour la grande qualité de leurs interventions – M. Ibn Chambas, M. Laborde, Mme Barbut et Mme Ibrahim. Les perspectives qu'ils ont partagées avec nous sont particulièrement utiles pour guider nos travaux.

Je souscris dans une très large mesure à tout ce qui a été dit et je vais limiter mon intervention à trois idées principales.

La première, c'est que les défis du Sahel sont effectivement immenses, à la fois en termes de sécurité et de développement. Les effets du dérèglement climatique frappent particulièrement la région, et ce, alors que la démographie est très dynamique, puisque comme on l'a dit, entre 2015 et 2050, la population passera de 85 millions à plus de 200 millions d'habitants. Cela peut être un atout, mais ça peut constituer également une grande faiblesse si la croissance de la population ne s'accompagne pas d'un développement suffisant, parce qu'alors, des tragédies pourraient se produire – migrations forcées, instabilité politique, insécurité et tentation de l'extrémisme. Le Sahel se trouve donc aujourd'hui à la croisée des chemins, mais il n'y a pas de fatalité et un engagement conjoint des pays

du Sahel et de leurs partenaires peut permettre de relever ces défis. D'ores et déjà, nous voyons au Mali comment la mobilisation de la communauté internationale peut porter ses fruits, avec une situation qui est aujourd'hui bien meilleure qu'en 2012.

Ma deuxième réflexion sur la stratégie à adopter pour relever les multiples défis au Sahel est que notre approche, pour être efficace, doit intégrer cette complexité. Il s'agit de répondre à des défis qui relèvent de domaines d'intervention différents. En ce sens, il est essentiel de souligner le lien, qui est fait aujourd'hui dans cette enceinte, entre climat, sécurité et développement. Au Sahel, l'enchevêtrement des problématiques est manifeste. L'insécurité alimentaire est liée à la dégradation des terres, qui elle-même est aggravée par la croissance démographique et le réchauffement climatique. Dans ce cadre, toutes les initiatives doivent être encouragées. Le projet d'examen de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel doit être mené à bien rapidement. D'ores et déjà, nous saluons la rationalisation du dispositif de prévention et de gestion des crises dans le cadre du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Par ailleurs, les initiatives régionales doivent être promues. Le cadre du Groupe de cinq pays du Sahel (G-5 Sahel), comme nous l'avons souligné à de nombreuses reprises, apparaît aujourd'hui très pertinent pour relever les défis. Je voudrais mentionner également la Grande Muraille verte pour le Sahel et le Sahara, ainsi que les projets de développement durable autour du lac Tchad. Au-delà, les actions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine sont aussi à encourager, tout comme celles de l'Union européenne, qui, comme on le sait, est très engagée au Sahel.

Enfin, une dimension plus globale, l'approche universelle et intégrée du développement – qui est celle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et de l'Accord de Paris –, fixe un cap. Sa mise en œuvre, surtout au Sahel et dans les autres grandes zones de vulnérabilité du monde, est la grande affaire de notre génération. Mais elle ne pourra changer la donne au Sahel que si nous parvenons à avancer avec détermination et collectivement avec tous les acteurs pertinents – les États, les Nations Unies, les institutions financières internationales, la société civile et les entreprises, en transcendant les cloisonnements traditionnels.

En tout état de cause – et ce sera le dernier point que je voudrais aborder –, je puis confirmer le plein appui de la France, dans la durée, pour aider à répondre à ces défis du Sahel. Je voudrais d'abord rappeler l'implication sans précédent de la France sur le plan de la sécurité pour faire face à court terme au défi du terrorisme et de l'instabilité qu'il génère. La sécurité au Sahel ne concerne pas que le Sahel, puisque le terrorisme, comme on le sait, a lui aussi connu sa mondialisation. La démarche française, avec l'opération Serval puis avec l'Opération Barkhane, s'inscrit dans une logique de partenariat durable avec les armées du Sahel afin de les rendre plus à même de lutter efficacement, de manière autonome et dans la durée, contre le terrorisme. Et je voudrais renouveler, auprès de nos partenaires africains comme internationaux, tout notre engagement à leurs côtés dans la lutte contre l'extrémisme.

Au-delà de la réponse sécuritaire aujourd'hui indispensable, le Président Hollande a confirmé, lors du sommet du 1er décembre 2015 avec les chefs d'État africains, qui avait été organisé en marge de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, son engagement à mobiliser les bailleurs de fonds et l'ensemble de la communauté internationale autour de trois grandes priorités africaines : l'accès à l'énergie, la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, et la restauration du lac Tchad. L'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial, dans ce cadre, financent ou cofinancent de nombreux projets de développement.

Le Président Hollande a annoncé à cette occasion que la France consacrerait 6 milliards de dollars à l'énergie en Afrique d'ici à 2020, dont 2 milliards pour les énergies renouvelables. Le Président Hollande, enfin, a annoncé le relèvement substantiel de notre aide publique au développement : 4 milliards d'euros supplémentaires à partir de 2020, ce qui fera passer notre aide de 8 à 12 milliards d'euros. C'est un effort budgétaire exceptionnel et il témoigne de l'engagement de la France aux côtés des plus pauvres et des plus vulnérables.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Mohamed Ibn Chambas, de son exposé. Nous remercions, de même, Mme Monique Barbut et Mme Hindou Oumarou Ibrahim, ainsi que le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité

contre le terrorisme, M. Jean-Paul Laborde, de leurs exposés.

Le 25 novembre dernier, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (voir S/PV.7566). On décrivait alors les conditions de sécurité dans la région comme extrêmement instables. En ce sens, la criminalité transnationale organisée, le trafic d'armes légères et de petit calibre, le trafic de stupéfiants, et l'apparition du fléau du terrorisme ont particulièrement marqué cette zone, en dépit des grands efforts réalisés par les pays et organisations sous-régionales dans le cadre de différentes initiatives de sécurité nationales et régionales, dont nous reconnaissons et défendons l'intérêt.

La conjoncture politique et militaire difficile que connaissent le Mali et la Libye a été déterminante dans la définition de stratégies de sécurité visant à combattre la présence et l'expansion de groupes terroristes comme Boko Haram, Al-Qaida au Maghreb islamique, Al-Mourabitoun et Ansar Eddine, entre autres. Le Venezuela réitère devant le Conseil de sécurité sa préoccupation à l'égard de l'incidence de la violence armée, de la montée de l'extrémisme violent et de l'instabilité déclenchées par l'intervention militaire en Libye en 2011.

Les conditions ainsi créées ont exacerbé l'activité criminelle transfrontière, transformant la région en lieu de convergence de groupes qui attentent à la stabilité de la société et à l'autorité de l'État, en raison, fondamentalement, du manque d'accès aux ressources et de l'instabilité sociale, et engendrent un climat de violence et de peur. Nous reconnaissons les acquis obtenus et la volonté des gouvernements de coopérer dans la lutte contre cette menace, où la communauté internationale joue aussi un rôle important par l'action préventive et la mise en œuvre d'initiatives de développement durable, en plus des solutions éminemment militaires.

Aujourd'hui, nous continuons, près d'un an après sa signature, de miser sur le succès de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, et nous apprécions le rôle joué à cet égard par les partenaires internationaux, en particulier les partenaires africains, dans l'équipe de médiation de l'Algérie. La meilleure façon de surmonter des conflits envenimés comme celui-ci passe par un accord politique entre les parties qui donne la priorité à l'appropriation nationale et au soutien voulu de la part d'acteurs tiers œuvrant au dialogue et au rétablissement de la concorde. Nous apprécions également le travail accompli par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, car nous sommes conscients de la difficulté des conditions dans lesquelles elle travaille.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la présence du groupe terroriste Boko Haram dans le bassin du lac Tchad et d'autres zones proches. Nous saluons l'effort déployé par le Nigéria, le Tchad, le Niger et le Cameroun, ainsi que la Force multinationale mixte, pour combattre cette organisation terroriste et espérons qu'il sera rapidement mis fin à cette menace. Nous nous félicitons également du sommet sur la sécurité régionale qui s'est tenu à Abuja le 14 mai dernier, et qui a galvanisé la volonté politique des acteurs régionaux et internationaux en faveur du renforcement d'une stratégie commune de sécurité axée sur la prévention de la propagation du terrorisme.

Du point de vue du Venezuela, la solution aux problèmes liés à la paix doit être trouvée au niveau structurel, dans une recherche axée sur le développement durable, qui privilégie un progrès économique et social effectif de l'ensemble des sociétés. Indubitablement, c'est là une tâche de longue haleine, mais qui doit être engagée par un traitement prioritaire des projets de développement, lesquels, à leur tour, peuvent influer sur le reste des secteurs, et par voie de conséquence, sur la paix et la sécurité.

Les caractéristiques géographiques particulières de la région, où prédomine un climat désertique, influent sur le reste des activités sociales et économiques, ainsi que sur l'accès aux ressources en eau et aux denrées alimentaires, mais il ne s'agit pas là d'un phénomène nouveau. Nous ne pensons pas qu'il existe nécessairement un rapport direct ou automatique entre les changements climatiques et les conflits armés, qui sont, plutôt, alimentés par la destruction des capacités de contrôle de l'État et l'intérêt qu'ont des pays tiers de favoriser l'instabilité, ce qui se traduit par l'expansion du terrorisme et de la criminalité.

Nous estimons que les grands défis que recèlent les changements climatiques et les effets que ceux-ci ont sur la vie de millions de personnes, comme l'illustre le phénomène El Niño, avec son terrible cortège d'inondations et de sécheresses, doivent être relevés au moyen de l'application rigoureuse et intégrale de l'Accord de Paris tout récemment signé et dans le cadre des organes ayant compétence en la matière de par leur caractère global et démocratique – comme l'Assemblée générale –, mais qu'il faut éviter de conférer une

dimension sécuritaire au programme pour le climat, et nous axer sur la gestion des causes des conflits. Si nous nous félicitons de cette initiative d'aborder la question des problèmes de paix et de sécurité dans la région du Sahel, nous considérons toutefois que le Conseil n'est pas le lieu politique adapté au traitement de la problématique environnementale provoquée par les changements climatiques.

La solution de la situation humanitaire complexe que connaît aujourd'hui le Sahel, qui touche plus de 20 millions de personnes et qui est la résultante tant des conflits armés que du déplacement de populations, du manque d'accès aux services, à l'eau et à l'alimentation, des maladies et des catastrophes naturelles, passe par un renforcement des capacités des États, ainsi que par le respect des engagements pris par la communauté internationale à l'appui de la région et l'adoption de nouveaux engagements en faveur des secteurs les plus critiques.

Le Venezuela reconnaît l'attention dont bénéficie la région, dans le cadre de diverses initiatives nationales, multinationales et internationales visant l'amélioration des conditions de sécurité dans le Sahel, en particulier celles qui émanent des cadres étatiques, pour favoriser le renforcement des secteurs de la sécurité. Nous réaffirmons notre appui résolu au Groupe de cinq pays du Sahel, composé de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Tchad, du Niger et du Mali, à la plateforme ministérielle de coordination et au Processus de Nouakchott, qui ont activement contribué à la mise sur pied d'initiatives sociales et de sécurité aux résultats importants, y compris sur le plan politique. Nous plaidons en faveur d'une coordination harmonieuse de ces initiatives, de concert avec la communauté internationale, dans le but de progresser dans l'objectif commun d'une région plus sûre, en tenant compte en permanence des buts et principes de la Charte des Nations Unies, et en particulier de la souveraineté des peuples et de leur droit à l'autodétermination.

La situation et les conditions géographiques du Sahel, ainsi que les derniers événements qu'il a traversés, en ont fait une région particulièrement sensible de par son rôle de canal ou de route de transit de flux migratoires qui ont eu une incidence humaine extraordinaire sur la région méditerranéenne. Nous plaidons pour que l'impulsion renouvelée qui nous meut, dans cette lutte contre les mafias de trafiquants de migrants, conduise également certains acteurs internationaux à une réflexion et à plus de cohérence afin de ne pas compromettre les conditions de sécurité des États africains en engageant et en favorisant des interventions militaires et des conflits armés caractérisés par leur portée mondiale aussi bien que leurs répercussions particulières sur les pans les plus vulnérables de la population civile de tous les continents.

L'Afrique est une victime historique de l'ambition de pays plus puissants et du pillage de ses ressources naturelles par les mêmes et elle en a payé les conséquences durant des décennies de violence et de conflits armés, quasi toujours provoqués de l'extérieur. Nous sommes fermement convaincus que la voie à suivre pour assurer la paix en Afrique, et dans de nombreuses autres régions du monde, passe par des projets et stratégies de développement et la bonne gestion des politiques et des ressources naturelles, sous le contrôle souverain de chaque peuple et chaque gouvernement, en vue de garantir la paix et le développement durable.

Enfin, nous tenons à exprimer notre appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Mohammed Ibn Chambas, ainsi que notre totale confiance dans la feuille de route définie dans la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et les projets des institutions spécialisées et des organisations régionales, tels le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest de la Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine, comme moyens politiques et économiques durables d'assurer la paix au Sahel.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la réunion d'aujourd'hui. Je remercie également la délégation espagnole d'en avoir pris l'initiative. Nous remercions également tous les orateurs qui ont présenté des exposés très utiles.

Les changements climatiques au Sahel, de même que la désertification et la dégradation des sols, sont l'un des facteurs contribuant à limiter les perspectives de développement des pays de la région. Ils ont également de graves répercussions sur la sécurité car la diminution des ressources naturelles essentielles au développement alimente la concurrence et les rivalités entre groupes de population et pays, envenime les relations, rompt des liens, exacerbe les tensions et provoque même des affrontements. Le réchauffement climatique avait déjà nui à la stabilité de la région bien avant l'adoption de l'Accord de Paris.

Ma délégation est donc convaincue qu'une meilleure compréhension de la façon dont les

changements climatiques multiplient les risques liés à la sécurité peut contribuer à contrôler et réduire les effets négatifs de la dégradation de l'environnement. À cet égard, nous considérons que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) doit définir des lignes directrices stratégiques sur la lutte contre la désertification et la dégradation des sols et assurer la gestion durable des pâturages. À cet effet, nous espérons également observer une coopération plus étroite et de nouvelles synergies entre le PNUE, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. L'Ukraine estime que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement devrait traiter la question de la protection de l'environnement dans les zones touchées par un conflit armé. Nous avons déjà déposé un projet de résolution pertinent concernant l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le premier de ce type, et nous espérons qu'il sera adopté prochainement.

Comme des enseignements tirés récemment nous l'ont appris, les vides résultant du sous-développement – tels que l'absence de possibilités d'éducation, une activité économique en panne ou en perte de vitesse, des perspectives de croissance limitées pour les petites entreprises, des marchés de l'emploi faibles, etc. – sont rapidement comblés par des forces radicales trop heureuses d'exploiter le mécontentement de la population au service de leurs propres objectifs. À cet égard, l'Ukraine est préoccupée par la menace posée par les activités terroristes dans la région du Sahel. Des groupes terroristes, en particulier Al-Qaida au Maghreb islamique, Boko Haram et les Chabab, ainsi que les groupes qui leur sont affiliés, ont un effet déstabilisateur sur la paix et la sécurité de la région, ce qui a de terribles conséquences humanitaires sur les civils, y compris les plus vulnérables d'entre eux, à savoir les femmes et les enfants.

À ce sujet, l'Ukraine salue les efforts déployés par les gouvernements des pays du Sahel pour s'attaquer au problème de la nature changeante de la menace terroriste et leur donner la priorité aux niveaux international et régional. Nous nous félicitons également des résultats du deuxième Sommet régional sur la sécurité, organisé le 14 mai à Abuja, à l'initiative du Président de la République fédérale du Nigéria, dans le but de renforcer la lutte régionale contre la menace que représente Boko Haram.

En plus de combattre les terroristes par des moyens militaires, il est également essentiel de supprimer leurs sources de financement et de les empêcher d'acquérir des armes. La gestion efficace des stocks d'armes; l'élimination rapide des armes légères et de petit calibre dans le cadre des campagnes de désarmement, de démobilisation et de réintégration; l'amélioration de la coopération entre les pays de la région s'agissant de la police des frontières; et le démantèlement des réseaux criminels transnationaux organisés responsables du trafic d'armes dans la région sont des éléments indispensables pour atteindre cet objectif.

Néanmoins, pour faire en sorte que les effets de la lutte antiterroriste perdurent, nous devons renforcer et mettre en œuvre un vaste ensemble de mesures préventives visant à promouvoir le développement social et économique et le dialogue, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, la participation des femmes et des jeunes à la communication stratégique et les investissements dans le capital humain, la création d'emplois et l'éducation. De telles mesures contribueront à rendre moins attrayants les groupes extrémistes et à réduire l'appui dont ils bénéficient ainsi qu'à renforcer la capacité de leur résister et à empêcher ainsi que le Sahel ne devienne un terrain propice au recrutement de terroristes parmi les dizaines de millions de personnes défavorisées de la région.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les orateurs qui ont présenté un exposé, M. Ibn Chambas, M. Laborde, Mme Barbut et Mme Ibrahim, de leurs observations. Les défis qu'ils ont décrits ont des répercussions bien au-delà du Sahel et de sa population. Ils ont trait à des questions de sécurité plus larges dont le Conseil est saisi ainsi qu'aux problèmes des réfugiés et de la migration traités par d'autres organes de l'ONU et ses États Membres.

Un des sujets de discussion récurrents concernant la prévention et le règlement des conflits consiste à appeler le Conseil à être plus attentif aux causes profondes des conflits. Le fait de s'attaquer aux symptômes des conflits sans identifier correctement et traiter leurs causes profondes ne peut qu'aboutir à un échec et à une instabilité prolongée. Il est donc selon nous tout à fait approprié que le Conseil de sécurité se concentre sur les causes profondes de l'instabilité au Sahel et s'intéresse à leurs effets sur les conflits dans la région.

Les causes de l'instabilité dans la région sont complexes et diverses. Elles comprennent le sous-développement et l'exclusion économique et politique. Ces facteurs ont alimenté des troubles et l'instabilité et exposé l'ensemble de la région à l'avancée d'extrémistes

et de réseaux criminels transnationaux. Comme l'ont dit les orateurs qui ont présenté un exposé, ces tendances sont clairement amplifiées et exacerbées par les problèmes graves et qui s'accentuent posés par les sécheresses, la variabilité du régime pluviométrique, la désertification et d'autres changements climatiques et environnementaux.

Ce que nous avons entendu aujourd'hui est une autre indication de la réalité décrite dans le cadre du débat public du Conseil consacré aux petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité (voir S/PV.7499), organisé en juillet 2015 sous la présidence néo-zélandaise. La dégradation de l'environnement et les changements climatiques peuvent aboutir à de graves inquiétudes en matière de sécurité pour les petits États vulnérables dont la résilience et la capacité d'adaptation sont limitées, qu'il s'agisse de petits États insulaires ou de vastes espaces continentaux arides. La plupart des outils permettant de lutter contre de tels problèmes spécifiques liés au climat ne se trouvent pas dans cette salle. Il importe cependant de veiller à ce que nos débats sur le Sahel s'appuient sur une solide connaissance de ces problèmes multiples. Il faut en tenir compte dans le cadre de notre analyse des conflits et les intégrer dans nos stratégies de maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

S'agissant de la région du Sahel, le Conseil de sécurité a, à juste titre, principalement prêter attention à la lutte contre la menace terroriste. Nous avons beaucoup insisté sur les mesures de lutte antiterroriste, qui jouent un rôle essentiel dans le démantèlement des réseaux terroristes qui prospèrent là où la gouvernance est la plus faible. Elles ne sont néanmoins pas suffisantes. Il faut également s'intéresser aux facteurs économiques, sociaux et climatiques qui facilitent le recrutement à des fins terroristes. Comme l'a indiqué Mme Ibrahim, si les groupes extrémistes tels que Boko Haram peuvent proposer quelques centaines de dollars à des personnes pauvres et désespérées qui doivent faire face à des difficultés causées par les conditions climatiques et qui n'ont donc que des choix incertains et peu encourageants pour subvenir aux besoins de leur famille, nous ne devons pas être surpris qu'un grand nombre d'entre elles ont, hélas, choisi de les rejoindre.

Les multiples facteurs de conflit au Sahel nous rappellent également que c'est une erreur de simplement qualifier de terroriste toute personne prenant les armes. Dans la plupart des cas, quand des personnes et des groupes minoritaires se sont rebellés par désespoir, la paix et la sécurité ne seront garanties que par des processus de négociation et de paix visant à tenir compte de leurs griefs et à assurer la réinsertion et la réintégration.

La Nouvelle-Zélande n'a cessé de souligner qu'il importe que différents acteurs s'attachent ensemble à régler des questions liées à la paix et à la sécurité. Nous avons par exemple activement proposé d'encourager le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité à améliorer leurs méthodes de travail et à travailler en coopération avec des organismes sous-régionaux. Ce principe est tout aussi important dans la région du Sahel qu'il l'est ailleurs. Au Sahel, nous nous trouvons hélas dans une situation où le problème est assez bien connu, mais où la solution est enfouie dans une surabondance de stratégies. Des approches concurrentielles, contradictoires ou chevauchantes ne feront qu'éparpiller nos efforts et réduire l'impact sur le terrain. À cet égard, nous nous félicitons que les bureaux régionaux des Nations Unies aient été regroupés dernièrement en une seule structure, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

La Nouvelle-Zélande est disposée à examiner toute initiative créative ayant pour but de rationaliser plus avant les efforts visant à parvenir à des résultats tangibles pour la région du Sahel et sa population.

Je remercie l'Égypte et l'Espagne d'avoir organisé le présent débat aujourd'hui.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que l'Espagne, d'avoir organisé ce très intéressant débat et de rendre visible au Conseil une réalité dont nous devons tenir compte, d'autant qu'il s'agit d'une région très sensible.

Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, qui vient de nous faire connaître le point de vue du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). M. Ibn Chambas est à la tête de ce Bureau, qui vient d'être créé pour relever le défi, et je tiens à le remercier de son excellent exposé. Je voudrais aussi remercier M. Jean-Paul Laborde, Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; Mme Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; et Mme Hindou Oumarou Ibrahim, Coordonnatrice de l'Association des femmes peules autochtones du Tchad, qui nous a rendu sensibles

de si près les réalités qu'elle vit chaque jour dans la région du Sahel.

La région du Sahel fait face à des défis énormes : extrême pauvreté, crise alimentaire, malnutrition, conflits, radicalisation des jeunes, extrémisme violent, terrorisme, criminalité transnationale organisée, catastrophes naturelles, ravages causés par le changement climatique.

Concernant la situation au plan de la sécurité, la multiplication des conflits armés et des violences dans l'ensemble de la région ont contraint les gouvernements à consacrer des ressources supplémentaires à la lutte contre ces problèmes de sécurité, et ce au détriment du développement social. Dans le nord du Mali, où nous venons de nous rendre, le bassin du Lac Tchad et dans d'autres parties de la région du Sahel, les activités des groupes armés, des terroristes et de la criminalité transnationale organisée ont un impact dévastateur sur les civils. À la date de décembre 2015, plus de 4,5 millions de personnes étaient déplacées, trouvant refuge auprès de communautés déjà très vulnérables. La violence et le conflit s'intensifient dans la région du Lac Tchad et dans le nord du Mali, où des millions de personnes dépendent de plus en plus de la générosité de leurs vulnérables voisins et de l'aide humanitaire.

L'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté dans la région du Sahel exigent un effort concerté de la part de la communauté internationale afin de venir en aide aux personnes souffrant de la faim et d'une sévère malnutrition. L'action humanitaire au Sahel est guidée par le Plan d'intervention stratégique régional 2014-2016. La stratégie triennale vise à fournir une assistance vitale, coordonnée et intégrée, aux personnes touchées par des situations d'urgence, ainsi qu'à lancer une réponse mieux adaptée aux crises alimentaire et nutritionnelle dont pâtissent des millions de personnes dans la région.

L'Angola félicite le personnel d'intervention humanitaire qui se consacre à fournir une aide aux populations vivant dans des zones d'accès très risqué, étant données l'ampleur et la complexité du problème et le risque d'une détérioration plus poussée. Les gouvernements de la région continuent bien de s'efforcer, de concert avec la communauté internationale, de régler la crise humanitaire, mais un engagement nouveau et urgent est nécessaire pour contrer efficacement la menace humanitaire. À cet égard, l'Angola se félicite aussi de la coordination conjointe entre les pays de la région, en particulier avec le Groupe de cinq pays du Sahel.

Les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles et la dégradation des terres dans la région du Sahel sont aussi des sources de préoccupation majeures. Ces dernières décennies, le dérèglement climatique accru et les bouleversements de plus en plus fréquents ont mené la population sahélienne au bord d'une catastrophe humanitaire. L'eau pour l'agriculture de la région, qui provient à 98 % des pluies, devient plus rare et la quantité d'eau disponible par habitant a baissé de plus de 40 % au cours des 20 dernières années. L'agriculture est affectée par les changements climatiques, la désertification et aussi l'insécurité que connaît la région, car les terres arables sont en train d'être occupées par les groupes armés, les groupes terroristes et la criminalité transnationale organisée. Cela rend impossible l'activité agricole, d'où la rareté extrême des aliments observée chaque année.

L'assèchement progressif du Lac Tchad est un exemple frappant de la dégradation de l'environnement dans la région du Sahel. Le Lac Tchad, qui se trouvait au carrefour des frontières du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Nigéria, a été réduit à un faible pourcentage de son ancienne superficie ces 50 dernières années, rendant ainsi plus difficiles les conditions de vie des populations qui dépendent de lui pour survivre. Cela les oblige à se déplacer pour aller à la recherche d'eau et de bonnes terres arables, engendrant des violences interethniques entre communautés migrantes et communautés locales qui habitent dans ces zones fertiles. Mme Ibrahim nous a clairement décrit l'effet des changements climatiques sur les terres dans cette région dont nous parlons cet après-midi.

Dans cette région où la population est formée à 60 % de jeunes de moins de 25 ans sans éducation et sans emploi, la pauvreté et l'exclusion sociale constituent un terreau fertile pour l'exclusion du corps civique, les griefs et la radicalisation. Le sentiment que les gouvernements les négligent rend les jeunes plus vulnérables au recrutement par des groupes extrémistes et terroristes opérant dans la région du Sahel et au-delà, et en font une proie facile pour des groupes comme Al-Qaida au Maghreb islamique, l'État islamique d'Iraq et du Levant en Libye et Boko Haram dans la région du Lac Tchad, entre autres.

Nous saluons le travail qu'effectue l'UNOWAS au Sahel en collaboration avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales,

les organisations régionales et sous-régionales, les donateurs et les partenaires, ainsi que sa contribution à la mise en œuvre de plusieurs projets dans différents États membres du Sahel en vue de concrétiser la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La communauté internationale, et l'ONU en particulier, doit continuer d'aider les pays du Sahel à lutter contre le terrorisme et à surmonter les obstacles auxquels se heurtent la région. Nous saluons tout particulièrement le rôle joué par la France dans la lutte contre le terrorisme dans la région, au moyen de forces spéciales opérant en coordination avec les forces armées nationales des pays de la région elle-même. Les efforts du Groupe de cinq pays du Sahel (G-5 Sahel) visant à mener des opérations conjointes de sécurité aux frontières et leur décision de créer une équipe spéciale multinationale pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans la région du Sahel reflètent la volonté de ces pays de lutter contre le terrorisme dans la région. La décision du G-5 Sahel est similaire à celle de la Force multinationale mixte créée par les États du bassin du lac Tchad et le Bénin, qui ont conjugué leurs forces pour combattre Boko Haram dans la région du lac Tchad.

Pour conclure, nous appelons les États du Sahel à continuer de déployer des efforts communs pour lutter efficacement contre les problèmes qui touchent la région. Nous exhortons la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts régionaux en matière de maintien de la paix et de la sécurité pour promouvoir le développement et la stabilité dans la région du Sahel.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux précédents orateurs pour remercier toutes les personnes qui ont présenté des exposés de leurs interventions respectives, que nous avons écoutées avec beaucoup d'intérêt. Nous apprécions particulièrement la manière dont Mme Hindou Oumarou Ibrahim a décrit les pénibles difficultés auxquelles est confrontée la population du Sahel.

Comme l'ont souligné les orateurs précédents et les personnes qui ont présenté des exposés, un climat inhospitalier, la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont certains des facteurs qui font que la vie de la population du Sahel est difficile et la rendent extrêmement vulnérable. Ces difficultés sont encore aggravées par la violence, les conflits et l'insécurité, qui se développent à une vitesse alarmante, en particulier depuis quelques années. Nous tenons à souligner que les liens entre ces menaces qualifiées de non traditionnelles et les conditions de paix et de sécurité dans la région sont réels et ont clairement provoqué une aggravation de la souffrance et une détérioration de la qualité de vie de la population du Sahel.

La nature très diverse des menaces auxquelles sont confrontés le Sahel et sa population exige de mettre en place une approche tout aussi diverse et globale pour contrer, ou tout du moins atténuer, les conséquences de ces menaces. La Malaisie estime donc que le présent débat arrive à point nommé, et elle remercie les délégations de l'Égypte et de l'Espagne de l'avoir organisé.

L'exposition constante à un climat extrême, associée à l'instabilité des conditions climatiques, qui cause des inondations de plus en plus graves et fréquentes, ainsi que l'allongement et le caractère imprévisible des périodes de sécheresse, sont à l'origine des mauvaises récoltes et de l'insécurité alimentaire dans tout le Sahel. Ces conditions exacerbent les vulnérabilités préexistantes de la région, et elles ont poussé sa population au bord de la catastrophe humanitaire. Un rapport récent du Bureau de la coordination des affaires humanitaires souligne que 4,5 millions de personnes ont été récemment déplacées, soit presque trois fois plus qu'en 2012, il y a à peine quatre ans. Le rapport note par ailleurs que les principaux facteurs de ces déplacements massifs englobent les incidences négatives des changements climatiques et l'aggravation de la violence et des conflits dans la région. Ces déplacements massifs exacerbent une situation humanitaire déjà fragile, ce qui augmente le risque d'insécurité et d'instabilité pour les pays hôtes et les personnes déplacées.

Nous partageons les préoccupations exprimées en ce qui concerne la détérioration rapide de la capacité des États et des institutions de la région à fournir des services essentiels, notamment en matière de santé, de sécurité, d'accès à l'eau, d'assainissement et d'éducation, car ils ont des difficultés à absorber l'afflux massif de personnes récemment déplacées. À cet égard, nous tenons à saluer les efforts inlassables et la persévérance des acteurs et des organismes humanitaires sur le terrain, bien qu'eux-mêmes soient sous une menace constante, notamment de la part des groupes armés et des éléments criminels.

Nous sommes convaincus que pour le Sahel, les changements climatiques sont un moteur clef d'insécurité et d'instabilité. Sur la base des enseignements retenus au Sahel, si l'on n'enraye pas les changements climatiques, ils pourraient devenir un des principaux multiplicateurs de menace au niveau mondial.

Nous partageons également la conclusion selon laquelle la perspective accablante d'une vie à passer dans la pauvreté et presque dénuée d'espoir dans la région du Sahel fait que les jeunes y sont particulièrement exposés à la radicalisation et au recrutement par des terroristes et des groupes extrémistes violents. Il est impératif de s'attaquer immédiatement à cette menace, avant qu'elle ne représente une menace encore plus grave dans l'avenir. À cet égard, nous saluons les initiatives telles que la collaboration en cours entre l'Union européenne et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, qui visent à promouvoir des activités de déradicalisation ouvertes à tous et crédibles dans la région. Nous appuyons également les efforts entrepris dans la région par le Groupe de cinq pays du Sahel (G-5 Sahel) en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, avec l'appui de la France par l'intermédiaire de l'Opération Barkhane. Nous notons que l'Union africaine envisage d'entreprendre une démarche similaire.

Nous estimons que la stabilisation des conditions de sécurité au Sahel est un objectif stratégique clef qui doit demeurer une priorité des plans et programmes nationaux, régionaux et internationaux. En conséquence, nous accueillons avec satisfaction et saluons l'attention que continue de porter l'Union africaine (UA) au Sahel, en mettant l'accent sur la gouvernance, la sécurité et le développement dans le cadre de sa stratégie pour la région, conformément aux priorités de l'ONU. Nous rappelons le débat public tenu en début de semaine sur l'avenir de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (voir S/PV.7694), et nous estimons qu'il est possible de renforcer la coordination entre l'UA et l'ONU en ce qui concerne le Sahel afin de garantir la continuité et la complémentarité des programmes et des initiatives dans la région.

Sur cette note, la Malaisie estime que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) a un rôle vital à jouer dans l'interaction entre l'ONU et les acteurs régionaux et sous-régionaux, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le G-5 Sahel. L'UNOWAS doit s'employer à renforcer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La nécessité d'améliorer la coordination entre les entités compétentes doit également être prise en compte dans l'examen de la Stratégie.

L'échelle de la crise que traverse la région du Sahel, sa complexité et la possibilité que la situation continue de se dégrader exigent une attention urgente et une mobilisation collective de notre part. Des ressources supplémentaires doivent être mobilisées non seulement pour répondre aux besoins du développement et consolider l'état de droit et la bonne gouvernance, mais également pour rompre le cycle des crises et de l'instabilité dans la région. En tant que membre du Conseil, la Malaisie demeure déterminée à continuer de collaborer étroitement avec tous les partenaires régionaux et internationaux, ainsi qu'avec les pays de la région, pour trouver une solution globale aux problèmes du Sahel.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie porte une attention particulière à l'évolution de la situation au Sahel, et elle a toujours été favorable à une coordination active entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales en vue de normaliser la situation. Nous rappelons que le phénomène du terrorisme et l'extrémisme violent au Sahel se sont considérablement développés au cours des dernières années.

La situation s'est fortement détériorée depuis que la situation en Libye est déstabilisée. Les conditions de sécurité continuent de subir l'incidence négative de la porosité des frontières, qui favorise le trafic de drogue, d'armes et autres marchandises de contrebande. Si l'on n'avance pas vers le règlement de la situation en Libye, il sera impossible de trouver une solution durable au problème du terrorisme au Sahel.

Nous sommes convaincus qu'il faut à présent mettre l'accent sur la reconstruction et le renforcement du potentiel des États de la région en matière de lutte antiterroriste, conformément à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. À cet égard, nous tenons à remercier de son exposé le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), M. Laborde. Nous attachons une grande importance aux efforts que déploie la DECT pour évaluer les besoins réels des États en matière de lutte contre le terrorisme. La Russie s'est toujours employée à renforcer les capacités des pays et à fournir un appui bilatéral pour former des professionnels, notamment des membres des forces de l'ordre. En outre, nous estimons qu'il est crucial d'appliquer la résolution 1624 (2005), en mettant l'accent sur la prévention du terrorisme, en rendant le terrorisme moins attirant et en contrant la propagation de l'idéologie terroriste et de l'extrémisme violent.

Concernant le problème spécifique de la désertification dans la région, nous convenons qu'elle menace gravement le mode traditionnel d'existence et le potentiel économique des pays de la région. Dans le même temps, nous pensons que les phénomènes naturels, y compris la dégradation du sol, causés par des facteurs naturels ou des activités humaines, ne peuvent être considérés a priori comme une menace à la paix et à la sécurité internationales. La sécheresse et la dégradation du sol pourraient aggraver la situation dans les zones de conflit, dont les causes peuvent encore à notre avis être attribuées à la réponse inefficace apportée à des problèmes nouveaux par les institutions politiques appropriées. À cet égard, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est le principal document dont il faut partir pour réagir à la désertification et la dégradation des sols.

Si l'on considère le problème de la désertification dans un contexte transfrontalier, nous croyons fermement à la nécessité de trouver des solutions mutuellement bénéfiques fondées sur le partenariat et le respect de la souveraineté nationale. Nous devons aussi privilégier le renforcement de la coopération et de l'assistance techniques et la formation d'un personnel national à l'utilisation des sols pour les pays qui en ont besoin. Naturellement, l'assistance fournie doit prendre en considération les besoins et stratégies de développement national propres à chaque pays, ainsi que les aspects régionaux.

Cela dit, nous ne pensons pas qu'il convienne au Conseil de sécurité de s'impliquer directement. Il ne possède pas les compétences pertinentes ni les outils nécessaires dans ce domaine. L'implication du Conseil pourrait être contre-productive et détourner la communauté internationale d'une recherche pratique de solutions dans la lutte contre la dégradation du sol. Il est à regretter qu'aucun des auteurs d'exposé n'ait mentionné le rôle du Conseil de sécurité dans la lutte contre le changement climatique et la désertification.

À New York, il serait salutaire de tenir des débats de fond sur ce sujet dans le cadre de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, d'autant plus que l'importance de faire face à la désertification et de restaurer le sol dégradé afin de parvenir au développement durable a été soulignée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), plus précisément à l'Objectif 15.

Nous croyons que la désertification n'est pas le seul défi lancé à la sécurité alimentaire et économique dans le Sahel, ce qui pourrait déboucher sur une radicalisation et rendre plus facile aux terroristes de promouvoir leurs idéologies et de recruter des adhérents parmi les secteurs les plus durement touchés de la population. Nous sommes convaincus que l'éventail complet des problèmes tout aussi complexes de la région doit être traité au moyen d'une application constante de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. C'est là une initiative utile, dont la valeur est démontrée. Nous venons juste de commencer à exploiter son potentiel en menant à bien des projets dans plusieurs domaines. Nous espérons que la fusion, en février, du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest créera la synergie voulue pour exécuter cette stratégie.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je me joins aux membres du Conseil pour remercier les auteurs d'exposés du contenu varié, multidimensionnel de ceux-ci. Sans aucun doute, le Conseil de sécurité a grand besoin d'une vision aussi globale et doit conduire une analyse approfondie afin d'identifier les causes profondes des conflits auxquels nous faisons face.

Les exposés d'une grande valeur que nous avons entendus montrent clairement que le caractère complexe et solidaire des défis lancés à la région du Sahel crée une réalité difficile qui exige dans la recherche de solutions l'adoption d'une approche globale, notamment le recours à de multiples instruments faisant face à toutes les menaces avec le même degré d'attention. Face à ces défis divers, il faut concerter et coordonner les efforts internationaux, régionaux et nationaux de manière à empêcher les groupes criminels et terroristes d'exploiter toute faiblesse.

L'Égypte croit que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel pourrait constituer le cadre politique approprié aux fins de coordonner et mobiliser tous les efforts visant à relever les défis. L'application effective de la Stratégie aboutira à un glissement qualitatif dans les réalités régionales. C'est pourquoi l'Égypte s'est ralliée à la proposition du Secrétaire général, en janvier, de fusionner le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest afin de maximiser les ressources logistiques et humaines

disponibles et de trouver les moyens d'effectuer un réel saut qualitatif dans l'application de la Stratégie, tout en se concentrant sur l'amélioration des capacités nationales des États du Sahel.

Nous jugeons donc de la plus haute importance de procéder à un examen de la Stratégie afin d'identifier les progrès accomplis et les lacunes dans son exécution. Il nous faut aussi identifier les obstacles à l'application, aux niveaux tant national que régional. Nous croyons aussi que les activités d'application de la Stratégie dans l'avenir doivent être suffisamment souples pour s'adapter aux variables et venir à bout des défis, notamment les défis liés au changement climatique, à la dégradation de l'environnement, à la diffusion des idéologies terroristes et à la criminalité organisée dans l'ensemble de la région.

À cet égard, il importe de mobiliser l'attention de la communauté internationale afin de mieux sensibiliser à ces nouvelles menaces dans le Sahel. Nous devons encourager les partenaires internationaux et régionaux à investir dans le renforcement des capacités nationales et locales afin d'atténuer les crises écologiques et de faire en sorte que les communautés locales puissent davantage se suffire. C'est pourquoi l'Égypte appelle le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel à faire en sorte que ses futurs rapports offrent une feuille de route à l'application de la Stratégie dans le Sahel, notamment des chiffres, des statistiques et des échéanciers pour l'exécution des programmes et des activités. Comment le Bureau a-t-il répondu aux priorités nationales et aux besoins des peuples de la région? Cela aiderait le Conseil de sécurité à être bien informé du niveau d'application et des lacunes.

La résolution 2282 (2016) sur l'examen du Dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, adoptée le 27 avril, a constitué une remarquable addition aux efforts faits pour appliquer la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. L'orientation prise par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale dans cette résolution donne priorité à la mise en place d'un cadre politique global pour parvenir à une paix durable en prenant en considération les dimensions politique, sécuritaire, économique et sociale. De fait, nous croyons que la Commission de consolidation de la paix doit servir de forum politique où s'accomplirait la synergie des efforts menés par les Nations Unies.

L'Égypte est prête à coopérer avec les peuples et les gouvernements des pays du Sahel à travers les programmes mis en œuvre par l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement, qui renforce les capacités nationales dans divers domaines sur la base des principes de partenariat et d'appropriation nationale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Buyoya.

M. Buyoya : Je voudrais d'abord remercier le Président, qui m'a donné l'occasion de m'exprimer et de présenter ce que l'Union africaine fait dans la région du Sahel. Ma présentation est structurée en quatre points : d'abord, un rappel des données et des principes qui gouvernent la Stratégie de l'Union africaine au Sahel; ensuite, la contribution de l'Union africaine pour répondre aux défis de sécurité; troisièmement, pour répondre aux défis de la gouvernance; et quatrièmement, pour répondre aux défis du développement.

L'engagement de l'Union africaine dans la région du Sahel date de l'époque de la crise libyenne. C'était en décembre 2011 qu'une mission conjointe de l'Union africaine et des Nations Unies a été dépêchée dans la région du Sahel. Il s'agissait d'examiner l'impact du retour des migrants sur la stabilité des pays de la région. Un rapport a été publié par cette mission et a été examiné par des experts en mars 2012 à Addis-Abeba et des recommandations ont été faites à l'Union africaine et aux Nations Unies. Ce sont ces recommandations qui sont à la base de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Ce sont aussi ces mêmes recommandations qui ont inspiré la Stratégie de l'Union africaine pour le Sahel, adoptée par le Conseil de paix et de sécurité le 11 août 2014.

Par l'entremise de cette Stratégie, l'Union africaine veut apporter sa contribution pour relever les trois défis identifiés dans le Sahel : la sécurité, la gouvernance et le développement. En matière de sécurité, il a été constaté que la région du Sahel connaît beaucoup de problèmes qui ont été développés ici : des problèmes de sécurité, tels que la question du terrorisme; divers trafics, tels que le trafic de drogues, le trafic d'un certain nombre de produits et la traite des êtres humains; la migration; des rébellions; mais aussi des conflits internes, liés notamment à la concurrence pour les ressources naturelles à cause des changements climatiques.

Au niveau de la gouvernance, il a été constaté que les pays du Sahel ont plusieurs problèmes. On constate notamment que ce sont de vastes pays avec des populations qui sont presque abandonnées à la périphérie de ces régions, notamment des régions qui connaissent

des fragilités énormes au niveau économique et au niveau de l'écosystème. Ces pays sont aussi fragiles en matière de gouvernance. Ils sont confrontés à une rareté des ressources et ont un contrôle insuffisant sur leur territoire. Ils connaissent également des problèmes de corruption.

Au niveau du développement, c'est une zone qui connaît la pauvreté. Il s'agit des régions qui figurent parmi les plus pauvres de l'Afrique et du monde, avec une population galopante. Sur le plan de l'écosystème, c'est une zone qui est confrontée à des fragilités énormes, une zone qui connaît régulièrement l'insécurité alimentaire et des catastrophes naturelles, en termes d'inondations mais aussi en termes de sécheresses.

Ce lien entre la sécurité et les changements climatiques a été établi par exemple par ce qui s'est passé dans le nord du Mali. Il est bien connu que les gens qui ont déclenché les hostilités dans le nord du Mali sont des Touaregs maliens, des Arabes essentiellement, qui avaient émigré en Libye en particulier en 1973 à cause de la grande sécheresse de cette époque. Donc, le lien entre l'insécurité et les changements climatiques au Sahel est une réalité qui est établie par l'histoire de cette région.

Dans le document de la Stratégie de l'Union africaine, nous commençons par définir le Sahel, parce qu'il n'y a pas un entendement commun de ce que c'est le Sahel. Pour nous, le Sahel, c'est cet espace à cheval entre le sud du Maghreb et le nord de l'Afrique subsaharienne, qui va de l'océan Atlantique à la mer Rouge. Il s'agit de plusieurs pays, et c'est important de le noter. Quand nous parlons de la Stratégie de l'Union africaine, nous considérons l'Union africaine dans sa globalité – c'est à dire la Commission, mais aussi les communautés économiques régionales et un certain nombre d'organisations spécialisées de l'Afrique, que ce soit dans le domaine du développement ou de la gouvernance, ainsi que des organisations qui s'occupent de l'environnement d'une façon particulière, comme la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

Le rôle de l'Union africaine, en collaboration avec d'autres organisations de la communauté internationale, est d'aider les pays de la région à faire face aux trois défis identifiés- la sécurité, la gouvernance et le développement – sans pour autant nous substituer à ces pays. Si nous considérons les trois défis, nous pensons que l'Union africaine a des atouts particuliers, notamment dans les domaines de la sécurité et de la gouvernance. Tout d'abord, pourquoi l'Union africaine s'investit-elle en matière de sécurité dans le Sahel, alors que, normalement, suivant les règles de l'organisation, ce sont les communautés économiques régionales qui gèrent les problèmes de sécurité? La réponse à cette question est très claire. C'est que le Sahel s'étend à cheval sur plusieurs communautés économiques régionales- la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, mais aussi l'Union du Maghreb arabe au nord et plus loin, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres organisations dans l'est de l'Afrique.

Quelle est la contribution de l'Union africaine en matière de sécurité? Comme beaucoup l'ont indiqué ici, il y a, je pourrais dire, trois points chauds en termes de sécurité au Sahel. La situation dans le nord du Mali est bien connue, malheureusement, et ne s'améliore pas. Malgré la signature d'accords de paix, nous avons encore les mouvements terroristes traditionnels – Ansar el-Dine, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, et Al-Qaeda au Maghreb islamique – qui opèrent contre les Forces armées maliennes, contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, contre la population, etc.

Nous avons aujourd'hui des groupes terroristes, et je pourrais dire de nouvelles générations – notamment le Front de libération du Macina – et on voit que l'insécurité, au lieu de diminuer, s'étend, même vers le sud, et non seulement vers le sud, mais aussi dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest. Les incidents de Ouagadougou et de Grand-Bassam sont là pour le démontrer.

Le deuxième foyer d'insécurité se trouve dans les pays du bassin du lac Tchad. On a dit ces derniers jours que la situation est maîtrisée, mais les membres du Conseil savent tous que le niveau de violence est encore très élevé. Enfin, le troisième foyer d'insécurité, c'est la situation en Libye, une situation confuse mais qui constitue une menace réelle pour tout le Sahel, notamment avec la présence de l'État islamique dans ce pays. Hier, les jeunes du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne allaient en Syrie et en Iraq pour s'entraîner. Aujourd'hui, ils n'ont pas besoin d'aller aussi loin; ils vont en Libye.

Quelle est donc la contribution de l'Union africaine? L'Union africaine est engagée depuis le début de la crise malienne dans la libération du nord du Mali, dans la médiation à Ouagadougou et à Alger

et dans le suivi des accords de paix. L'Union africaine fait partie de la Commission technique et de sécurité qui surveille le cessez-le-feu, ainsi que des commissions de désarmement, de démobilisation de réinstallation et de réinsertion et de réforme du secteur de la sécurité.

La deuxième implication de l'Union africaine est la promotion de la coopération régionale en matière de sécurité à travers le Processus de Nouakchott qui insiste sur l'échange d'informations. Par exemple, tous les deux mois, nous réunissons les responsables de services de sécurité et de renseignement des 11 pays du Sahel. Tous les six mois, les Ministres des relations extérieures et les Ministres de la défense des 11 pays du Sahel se réunissent car, à la base de la coopération sécuritaire se trouve la confiance au niveau politique. Et il est établi aujourd'hui que la coopération régionale est la voie qui donne des résultats dans les pays du bassin du lac Tchad. C'est la voie qui donne des résultats, et après les attaques de Grand-Bassam, les quatre pays de la région se sont mis ensemble pour essayer d'investiguer les réseaux de ceux qui ont commis ces attentats; et on voit qu'on a des résultats. Il faut donc continuer dans cette voie, et c'était je crois aussi le sens du Sommet d'Abuja dernièrement.

L'autre implication de l'Union africaine est, sur ordre des chefs d'État des pays de la région, d'évaluer la situation dans le nord du Mali et de voir comment l'Union africaine, comment les pays de la région pourraient joindre leurs forces pour renforcer la lutte contre le terrorisme. Un rapport de la mission d'évaluation va sortir bientôt.

Le point suivant porte sur la contribution de l'Union africaine dans le domaine de la gouvernance et de la politique. Au Mali, l'Union africaine a été au cœur du processus de paix depuis Ouagadougou et Alger. Aujourd'hui, au niveau de la mise en application de l'Accord, l'Union africaine préside le sous-comité de suivi qui s'occupe des questions politiques et institutionnelles; et on sait que ce problème est au cœur de ce que nous pourrions appeler « l'application de l'Accord », une application qui peine à prendre de l'envol, bien que nous continuions à croire que les chances de paix au Mali existent du fait que les signataires de l'Accord y croient encore, et du fait que la communauté internationale est venue massivement pour appuyer au niveau politique et au niveau économique.

Au niveau de la Libye, l'Union africaine intervient à travers le rôle des pays voisins, ainsi que par le biais d'un envoyé spécial et d'un groupe international de suivi sur la Libye. Dans le pays de la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union africaine a appuyé fortement la mise en application de la Force multinationale mixte qui lutte contre Boko Haram. Dans les autres pays de la région du Sahel, nous faisons ce que nous appelons la diplomatie préventive. Nous suivons au quotidien ce qui se passe dans ces pays en termes d'élections notamment, dont dernièrement, les élections au Niger, au Tchad et au Burkina Faso. L'Union africaine s'implique aussi à travers un certain nombre de projets et programmes pour promouvoir ou appuyer la bonne gouvernance, notamment la décentralisation, la déradicalisation, l'appui aux processus électoraux, sans oublier les droits de l'homme.

Au niveau économique, deux actions sont au programme de l'Union africaine; c'est d'abord la mobilisation des institutions africaines qui œuvrent dans le domaine économique, comme la Banque africaine de développement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et un certain nombre de départements de la Commission de l'Union africaine. La deuxième action est la coordination des stratégies Sahel. Compte tenu de la multiplication de ces stratégies, il a été convenu dès novembre 2013 de créer un cadre de coordination de ces stratégies qui est géré par les pays de la région, qui a été présidé pendant deux ans par le Mali et qui est présidé aujourd'hui par le Tchad. L'Union africaine et l'ONU assurent le secrétariat de ce que nous appelons la Plateforme ministérielle de coordination des stratégies Sahel.

En conclusion, le Sahel reste une région difficile. Au niveau de la sécurité, deux situations, à mon avis, méritent l'attention soutenue du Conseil. C'est d'abord la situation dans le nord du Mali où, malgré tous les efforts qui ont été consentis par la communauté internationale, la situation ne s'améliore pas. Il faut donc faire quelque chose pour que demain, on ne se trouve pas dans une situation où les terroristes auront gagné sur le reste de la communauté internationale. La deuxième situation a trait à la Libye. Aussi longtemps que la Libye ne sera pas stabilisée, le Sahel ne connaîtra pas de paix. C'est aussi simple que cela. Il faut que le Conseil reste saisi de cette question.

Sur le plan du développement, nous constatons heureusement qu'il y a un intérêt soutenu pour le Sahel, mais les besoins de cette région sont immenses et il faut inscrire l'action de la communauté internationale dans le long terme. Il y a un développement heureux dans la région, qu'il faut soutenir. C'est notamment l'appropriation de toutes ces stratégies par les pays de

la région. J'ai cité ici la naissance du Groupe de cinq pays du Sahel. Le G-5 Sahel est né de tout le débat qui a été tenu depuis 2013 dans le cadre du Processus de Nouakchott. Il faut soutenir le G-5 Sahel, mais sans oublier que le Sahel est une région plus vaste que cela et, pour faire face à un certain nombre de défis, notamment en matière de sécurité et de développement, il faudra voir plus large que le G-5 Sahel.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Losada.

M. Losada (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de remercier l'Égypte, qui préside le Conseil de sécurité, ainsi que l'Espagne et les autres membres du Conseil, de donner à l'Union européenne l'opportunité d'évoquer et de présenter les nombreux efforts que nous menons dans la région en vue d'établir ce que nous considérons – ou du moins voulons considérer – être un partenariat stratégique et multidimensionnel entre l'Union européenne et le Sahel.

Je tiens également à remercier et à féliciter les orateurs qui ont présenté des exposés remarquables à la présente séance, lesquels ont non seulement enrichi le débat sur le Sahel, mais démontrent également que le Sahel est et doit continuer d'être une priorité pour la communauté internationale.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Sahel peut être défini comme un vrai polygone de crises et représente effectivement une multitude de défis, mais aussi, il ne faut pas l'oublier, d'opportunités telles que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, qui a été signé il y a juste un an, ou la consolidation de la coopération régionale au sein du Groupe de cinq pays du Sahel. En même temps, nous sommes cependant témoins d'une croissance de flux migratoires irréguliers sur le territoire africain et vers l'Europe, d'une montée en puissance des forces extrémistes terroristes, comme l'a très bien précisé M. Laborde, et des effets des changements climatiques, y compris une désertification accélérée dans la région du Sahel, comme l'ont très bien précisé également aussi bien Mme Barbut que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Ibn Chambas.

Mais je voudrais rappeler une phrase ici : en fin de compte, il faut assurer la présence de l'État pour la lutte contre le terrorisme, car le vide de l'État, c'est justement l'oxygène du terrorisme.

Je me permettrai de soulever fondamentalement quatre points dans mon intervention : en premier lieu la stratégie de l'Union européenne au Sahel; en deuxième lieu le Mali, comme l'a fait M. Buyoya; en troisième lieu le G-5 Sahel; et finalement une question que nous considérons comme fondamentale, la question de la coordination.

Premièrement, s'agissant de la stratégie et de l'action de l'Union européenne, l'Union européenne a été la première à avoir adopté, avant la crise malienne d'ailleurs, une stratégie et une approche globale pour le Sahel en 2011. De là découle un plan d'action régional adopté en avril 2015. Son objectif est de renforcer notre dialogue politique avec la sous-région et d'appuyer les pays de la zone sahélienne, désormais étendue à l'ensemble des pays du G-5 Sahel.

L'Union européenne et ses États membres sont fortement engagés auprès des pays sahéliens notamment par le biais d'une approche globale qui lie intimement les questions de développement aux questions de sécurité, les actions d'urgence à court terme et l'appui aux réformes structurelles à moyen et à long terme. Pour nous, ceci est indiscutablement très clair : il n'y a pas de sécurité sans développement, mais également, il n'y a pas de développement sans sécurité. Les deux sont très étroitement liés et c'est un peu la base même de la stratégie de l'Union européenne de 2011.

L'Union européenne devrait allouer plus de 5 milliards d'euros au Sahel entre 2014 et 2020, à travers ses différents instruments de coopération et ses activités humanitaires, et ce montant devrait dépasser les 8 milliards d'euros, avec les actions des États membres comprises. S'ajoutent les autres instruments de l'Union européenne comme les missions menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, telles EUCAP Sahel Mali et EUCAP Sahel Niger ou EUTM Mali pour la formation, ainsi que les actions des États membres.

Depuis le Sommet de La Valette sur la migration de novembre 2015, un fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne a été adopté en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique. La fenêtre Sahel et bassin du lac Tchad compte 1 milliard de fonds. Près de 30 projets ont été décidés en janvier et en avril pour environ 382 millions d'euros. Et très prochainement, le 13 juin, nous allons avoir une nouvelle réunion du comité opérationnel, qui va approuver de nouveaux projets. Je voudrais également

rappeler que la menace terroriste dans ces deux régions est une réalité que nous ne pouvons que combattre ensemble. C'est pour renforcer cette coopération que l'Union européenne appuie la Force multinationale mixte dans la lutte contre Boko Haram. Bien sûr, elle va continuer à le faire.

Le changement climatique et son impact au Sahel, tel qu'il a été évoqué aujourd'hui par la Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, est aussi une priorité nette dans l'approche de l'Union Européenne. L'Europe a été au cœur de l'accord historique de la vingt-et-unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et est pleinement engagée dans sa mise en œuvre, notamment au Sahel via le renforcement des capacités de résilience des populations vulnérables, c'est l'Alliance globale pour l'Initiative Résilience soutenue par l'Union européenne; l'adaptation au changement climatique, au travers des supports fournis dans le cadre des programmes de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique; ou de la gestion intégrée et durable des ressources naturelles.

Les pays du Sahel sont confrontés de manière croissante à la désertification et à la dégradation des terres. Celles-ci menacent la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, la stabilité et la sécurité des populations ainsi que, plus largement, l'économie de ces pays qui repose en grande partie sur l'agriculture. Comme l'a très bien dit le Représentant permanent de l'Espagne, c'est le point zéro du réchauffement planétaire. L'Union européenne est un acteur important de la Convention sur la lutte contre la désertification, dont elle soutient activement la mise en œuvre par un grand ensemble d'initiatives, tel que notre appui à l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, au projet Action contre la désertification, au projet FLEUVE et à d'autres projets visant à la promotion de la gestion durable des terres. L'Union européenne et ses États membres sont fermement décidés à continuer d'appuyer les pays sahéliens dans cette lutte qui reste essentielle pour la prospérité, la stabilité et la sécurité de la région sur le long terme.

Mon deuxième point concerne le Mali, mentionné par le M. Buyoya. Je saisis cette occasion pour rappeler l'opportunité historique de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger car il faut également reconnaître que nous sommes très loin d'il y a un an, quand les mouvements s'affrontaient encore. Il ne peut pas y avoir de stabilité au Sahel si nous n'avons pas de stabilité au Mali. C'est donc un des objectifs prioritaires. Je tiens à souligner l'engagement déterminé de l'Union européenne et de ses États membres au Mali aux côtés de l'ONU, utilisant tous les instruments financiers et techniques, et à saluer les efforts que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, mais aussi l'Opération Barkhane mènent contre ces nombreux défis à la paix au Mali et dans le Sahel.

Mon troisième point concerne plus spécifiquement le G-5 Sahel, comme je l'avais annoncé auparavant. L'Union européenne se félicite de la création du G-5 Sahel, que nous appuyons politiquement et qui démontre la volonté ferme de ces pays de mutualiser leurs efforts et d'affronter conjointement et de façon coordonnée les nombreux défis transfrontaliers dans les domaines de la sécurité et du développement.

Le sommet des chefs d'État du G-5 Sahel qui s'est tenu en novembre 2015 à N'Djamena, en présence de la Haute Représentante et Vice-Présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, a fixé les objectifs à atteindre avec l'adoption d'une feuille de route Union européenne-G-5 Sahel. Cette dernière précise les mécanismes de dialogue, de concertation et de coopération, ainsi que les principales activités et initiatives conjointes prévues en 2016. La sécurité, la gestion des frontières, la lutte contre le terrorisme, la question de la jeunesse et de la radicalisation, les trafics et le crime organisé sont au cœur des priorités partagées. Je profite pour souligner qu'une nouvelle rencontre entre la Haute Représentante et les Ministres des affaires étrangères des pays du G-5 Sahel est justement prévue pour le 17 juin à Bruxelles. Elle va analyser la mise en œuvre de notre feuille de route et voir comment avancer dans ce même sens.

Mon dernier point concerne la coordination entre les acteurs internationaux. La coordination, je crois, est vraiment au centre du débat. Si l'on comptabilise toutes les différentes initiatives ou stratégies du Sahel, je crois que nous en avons plus ou moins 16 aujourd'hui – ou peut-être plus, même. Il est évident qu'il y a un besoin réel de coordination. Cependant, elle existe. Le Président Buyoya a référé tout à l'heure à la Plateforme par exemple, ou à d'autres institutions. Et je tiens à souligner l'excellente coordination entre l'Union européenne et les Nations Unies qui s'est illustrée entre autres par le fait que le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des

Nations Unies pour la stabilisation au Mali, M. Annadif, a été invité et a participé au Comité de politique et de sécurité de l'Union européenne à Bruxelles, ainsi que par de nombreuses rencontres et fructueux échanges entre les institutions et leurs représentants spéciaux, et spécialement avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ibn Chambas. Il existe également une très étroite coopération avec l'Union africaine et également avec d'autres institutions, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et également une étroite coopération avec l'Opération Barkhane. Mais il faut, je crois, travailler très fort dans cette coordination car sinon, nous allons aller un peu dans tous les sens et il faut bien préciser que nous devons agir ensemble.

Pour terminer, il est évident que ces défis ne pourront vraiment être relevés que dans un cadre de gouvernance démocratique et des droits de l'homme, qui comprennent notamment la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, les principes démocratiques, l'état de droit et l'accès équitable à la justice et aux services sociaux de base, à la gestion équitable et durable des ressources naturelles, et finalement à la bonne gouvernance.

Voilà quelle est la base de ce partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Afrique. Pour conclure, je me permettrai de finir avec une phrase de la Haute Représentante à cet égard, pour construire ce partenariat stratégique qui se base sur le principe de l'appropriation des pays africains. Cette phrase résume en fin de compte notre volonté d'agir : nous ne travaillons pas pour l'Afrique, non, nous ne travaillons pas pour l'Afrique; nous travaillons avec l'Afrique.

La séance est levée à 18 h 25.